



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. van der Stoel (Pays-Bas) .....	79
Discours de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne) .....	85
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques) .....	91
Discours de M. Minić (Yougoslavie) .....	100

**Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE**  
(Sri Lanka).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux délégations la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 4<sup>e</sup> séance plénière le 24 septembre. Pour la bonne marche de nos travaux et pour sauvegarder la dignité de la discussion générale, par égard aussi pour les orateurs suivants, il a été décidé que les représentants devraient s'abstenir d'aller trouver l'orateur après son discours pour le féliciter. Les représentants devraient pouvoir trouver un moyen plus commode de le faire sans troubler la suite du débat.

2. Je voudrais également demander à tous ceux qui se trouvent sur les bas-côtés de la salle qu'ils veuillent bien observer le silence pendant les débats. Il y a beaucoup trop d'agitation, ce qui est fort discourtois pour l'orateur.

3. J'espère que je n'aurai plus à reparler de cela.

4. **M. VAN DER STOEL** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, que de vous féliciter très cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, au nom du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas. Vos remarquables qualités, votre longue expérience des Nations Unies et les services nombreux et importants que vous avez rendus à l'Organisation sont connus de tous.

5. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a constitué une manifestation de bonne volonté et d'harmonie aboutissant à un consensus par la négociation. Elle a réaffirmé les possibilités exceptionnelles de coopération qu'offrent les Nations Unies. Encore que la session ordinaire de l'Assemblée générale qui l'a suivie ait donné des résultats positifs, elle a été assombrie par un certain

nombre de décisions qui ont contribué à aggraver le climat politique de l'Assemblée générale, de même que celui de certaines des institutions spécialisées.

6. Je me vois obligé de lancer un avertissement grave quant aux dangers qui menaceraient l'Organisation si des pays dont le soutien est indispensable se trouvaient aliénés. Les pays forts et puissants pourraient peut-être se suffire à eux-mêmes, mais les pays plus faibles et moins privilégiés ne le pourraient pas. Ce sont ces derniers pays qui ont le plus besoin de la protection et du soutien d'une Organisation des Nations Unies forte; ils n'auraient pas beaucoup d'autre choix si une organisation mondiale efficace échouait. Il est grand temps que nous fassions tous un effort pour enrayer ces tendances dangereuses à la désintégration.

7. Mais quelles sont les causes profondes de ces tendances? Le Secrétaire général en a relevé une dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, soulignant à bon droit que les relations Nord-Sud ont virtuellement remplacé les problèmes Est-Ouest dans les débats de l'Assemblée générale [voir A/31/1/Add.1, sect. II].

8. La question Nord-Sud traduit la ferme décision du tiers monde de surmonter les injustices du passé, la pauvreté persistante et la répartition inégale des richesses. C'est là, en fait, l'une des causes profondes, essentielles, d'un grand nombre des tensions et des controverses que connaissent les Nations Unies.

9. Nous déplorons peut-être certaines des décisions prises à la majorité lors de la trentième session, mais la condamnation de majorités automatiques ne nous mènera à rien, à moins que nous ne soyons disposés à nous attaquer aux injustices profondes qui continuent de sévir dans le monde. L'autarcie collective peut créer des succédanés temporaires de solutions globales, mais ces succédanés, forcément, seront très limités.

10. Le Royaume des Pays-Bas continue de voir dans l'Organisation des Nations Unies l'instrument indispensable de la coopération à l'échelle mondiale. Mais le progrès et une manière constructive d'aborder les problèmes mondiaux ne sont possibles que si les Etats Membres passent de l'affrontement au dialogue et si les décisions portant sur des questions politiques et économiques fondamentales reposent sur un consensus négocié. Le renforcement du rôle de l'Organisation dépendra de la force et de la sincérité de la volonté politique des Etats Membres disposés à comprendre et à respecter les intérêts et les aspirations d'autres Etats. Il dépendra de leur disposition à subordonner des ambitions nationales et des intérêts à court terme aux intérêts communs et à l'aspiration commune de paix.

11. Cela exige — il faut le dire et le redire — un recours plus rapide et plus large aux instruments de la Charte prévus pour le règlement des différends, notamment le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice.

12. Favoriser la paix et la sécurité est une des tâches vitales des Nations Unies, mais les événements de l'année écoulée ne se prêtent guère à l'optimisme. La satisfaction que suscite l'absence au cours des derniers mois de conflits armés entre Etats est éclipsée par la conscience très vive de la violence interne qui déchire de nombreux pays et de nombreux lieux du monde. Je songe aux souffrances de la population du Liban; je songe aussi aux victimes de la répression à Soweto et au Cap. Les nombreuses sources de conflits, qui persistent parce qu'il n'a pas été possible de résoudre le problème de l'injustice qui les sous-tend, indiquent qu'à moins que les Nations Unies et les parties intéressées ne parviennent à désamorcer les dangers les risques de conflit armé entre Etats augmenteront, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner pour la paix et la sécurité du monde entier.

13. La menace de causes locales et régionales de conflit se trouve intensifiée par l'augmentation constante et excessive des armements partout dans le monde, armements classiques aussi bien que nucléaires. Notre monde n'aurait guère de chance de survivre à une guerre au cours de laquelle seraient utilisées les armes nucléaires, même à une échelle limitée. L'absence de guerre sous cette ombre mortelle ne saurait être qualifiée de paix. Il s'impose d'intensifier nos efforts pour arrêter et inverser cette spirale vicieuse de la course aux armements.

14. Le monde se trouvera devant des choix critiques dans les années qui restent de la décennie des années 70. La diffusion de la technique nucléaire, si elle ne s'accompagne de contrôle, est lourde de dangers. Le risque de prolifération nucléaire augmente. La course aux armements, qui se poursuit sans relâche en matière d'armes classiques, est aussi très inquiétante. A moins que des mesures énergiques ne soient prises maintenant, à moins que nous ne modifions nos priorités dans le débat du désarmement, il pourrait bientôt être trop tard.

15. Je voudrais, tout d'abord, lancer un appel particulier aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils recherchent très sincèrement la mise en oeuvre de leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Encore que je ne doute pas de la sincérité qu'ils mettent à rechercher l'aboutissement favorable des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques [SALT] et encore que je ne sous-estime pas la complexité des questions, j'attache la plus grande importance à la prompte conclusion de la deuxième série de ces pourparlers. Cette fin fournirait un stimulant des plus nécessaires aux mesures de contrôle des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Ces mesures s'imposent avec une urgence d'autant plus grande que nous assistons à une diffusion très rapide des connaissances et techniques nucléaires. Cela impose une lourde épreuve au régime fragile de la non-prolifération. L'utilisation des techniques nucléaires à des fins militaires doit être empêchée. Le Gouvernement des Pays-Bas s'est joint à d'autres Etats pour adopter une politique très stricte à l'égard des

exportations de matières nucléaires, d'équipement et de technique. Mais cela ne suffit pas. Tous les pays devront faire preuve de retenue à l'égard d'installations délicates comme celles qui servent à l'enrichissement et au retraitement. Ce serait une folie que de méconnaître les risques que présentent pour la paix les installations d'enrichissement et de retraitement existant dans les pays individuels. Il ne peut être question ici de prestige national. Les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne la gestion du plutonium sur une base régionale doivent être poursuivis avec énergie.

16. Selon les responsabilités que lui confie la Charte, la présente session de l'Assemblée générale devrait agir à l'égard de la question vitale de la prolifération nucléaire. Elle devrait adresser un appel aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils mènent rapidement à bonne fin les négociations SALT. Elle devrait demander une fois de plus une interdiction globale des essais nucléaires par la voie d'un traité qui n'a que trop attendu et devrait donner un nouvel élan très fort aux discussions en cours sur le contrôle de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des explosions nucléaires pacifiques.

17. Encore que le danger de la prolifération nucléaire doive être au premier plan de nos préoccupations, les ventes en croissance rapide d'armes de type classique sont également des plus inquiétantes. De tous les problèmes de contrôle des armements, le commerce des armes semble être l'un des plus difficiles à examiner étant donné les incidences qu'il comporte du point de vue souveraineté et sécurité nationales. Cependant, il n'est pas défendable que, tant dans les pays très industrialisés que dans un grand nombre de pays en développement, des ressources déjà maigres, au lieu d'être consacrées à la prospérité, servent à la fourniture d'armes de destruction que ne sauraient légitimement justifier la sécurité et la légitime défense de ces pays. Il faudra du courage politique et de la sagesse pour venir à bout du problème. L'exportation d'armes de type classique doit être soumise aux restrictions nécessaires. Il convient de songer à la possibilité de mesures destinées à réglementer et à contrôler le commerce international des armes. Cela exigerait, bien entendu, l'effort conjugué des pays exportateurs et importateurs. Si une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement est convoquée, la question des armes de type classique et le commerce des armes devraient avoir la priorité.

18. La détente en Europe constitue l'un des importants objectifs de la politique du Gouvernement néerlandais. L'Acte final d'Helsinki<sup>1</sup> a représenté une étape dans cette direction. Encore qu'il subsiste d'importantes questions non résolues dans les relations Est-Ouest, surtout pour ce qui est des droits de l'homme et des questions militaires, nous semblons néanmoins avancer lentement vers la coopération. Le Gouvernement des Pays-Bas, qui se prépare avec ses partenaires à la rencontre de Belgrade, recherchera activement de plus grands progrès pour la mise en oeuvre des solutions aux problèmes dans tous les secteurs interdépendants de notre politique globale de paix, de libéré des hommes et de coopération économique.

<sup>1</sup> Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

19. Il y a trois ans, j'avais souligné devant cette assemblée<sup>2</sup> que la détente devait tenir compte des intérêts du tiers monde. Aujourd'hui, je suis plus convaincu que jamais que, dans les efforts que nous faisons afin de consolider et d'intensifier la détente et la coopération entre l'Est et l'Ouest, nous ne pouvons nous détourner du Sud. L'Est et l'Ouest sont tenus l'un et l'autre d'assurer des relations plus rationnelles et plus équitables sur le plan économique entre le Nord et le Sud.

20. Dans sa recherche d'un nouvel ordre économique et social international, la septième session extraordinaire a marqué le commencement d'un nouveau dialogue constructif entre tous les pays industrialisés et en développement. Bien que, dans l'ensemble, les résultats déjà acquis à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]<sup>3</sup> et à la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, aient été limités, la nécessité de poursuivre ce dialogue sur la base des intérêts communs n'en persiste pas moins.

21. Nos engagements devraient aller au-delà des paroles et des conférences et tendre à la mise en oeuvre effective de ce qui a été préalablement convenu. Le Gouvernement des Pays-Bas s'associe au souci et au sentiment de déception que les pays en développement ont récemment exprimés à Colombo<sup>4</sup> quant à la mesure dans laquelle des résultats concrets sont apparus dans ces instances et dans d'autres instances internationales en vue de la mise en oeuvre des résolutions adoptées aux sixième et septième sessions extraordinaires. Il importe donc de mobiliser la volonté politique de toutes les parties. Le Gouvernement des Pays-Bas, quant à lui, tient à réaffirmer son engagement vis-à-vis de la mise en oeuvre des décisions de la septième session extraordinaire et de la quatrième session de la CNUCED.

22. Mis à part le dialogue et les négociations qui se poursuivent à Paris, la première épreuve sera les prochaines négociations de la CNUCED, relatives au programme intégré sur les produits de base et le fonds commun. D'autres négociations, telles que celles portant sur le commerce multilatéral, l'allègement de la dette, la réforme monétaire et le cinquième plan de réapprovisionnement de l'Association internationale de développement, exigeront un effort politique de la part de tous les Membres de cette organisation. Ce sont là des questions fondamentales qui mettent en cause l'égalité des possibilités et la justice. Si l'on n'arrive pas à un accord et à une action, des conséquences politiques graves pourraient surgir. L'appel venu de Colombo doit être entendu.

23. La récente Conférence mondiale sur l'emploi<sup>5</sup> et celle sur l'habitat<sup>6</sup> ont ajouté des dimensions plus vastes au

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2252<sup>e</sup> séance.*

<sup>3</sup> Tenue à Nairobi du 5 au 31 mai 1976.

<sup>4</sup> Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

<sup>5</sup> Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 17 juin 1976.

<sup>6</sup> Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver du 31 mai au 11 juin 1976.

problème du développement, reconnaissant que la justice sociale, la répartition du revenu et la satisfaction des besoins fondamentaux des populations sont les éléments de base du développement. Les résultats de ces conférences et d'autres encore doivent être incorporés en une nouvelle stratégie pour une troisième décennie du développement qui devrait être davantage orientée vers l'action et avoir plus de force contraignante pour les pays développés et les pays en développement que la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous devons utiliser les années restantes de cette décennie pour faire les premiers pas dans cette nouvelle entreprise. Je propose à la présente session de mettre en train le travail préparatoire.

24. La cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement est une condition indispensable à l'établissement de nouvelles relations économiques entre le Nord et le Sud, et également aux efforts visant à éliminer la pauvreté. Le Gouvernement des Pays-Bas se préoccupe des tendances à la désintégration et de l'absence de cohésion des systèmes. Il convient de faire des efforts énergiques pour inverser ces tendances, en mettant surtout l'accent sur un renforcement du Conseil économique et social, de la capacité de négociation de la CNUCED et du Secrétariat.

25. L'un des objectifs fondamentaux de la Charte et des obligations des Etats Membres consiste à favoriser et à encourager les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Des groupes nombreux de personnes, des organisations et des groupes d'action ne revendiquent pas seulement leurs propres droits mais, agissant dans un esprit d'humanité et de solidarité, se prononcent également en faveur des droits de l'homme d'autrui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières nationales. Les droits de l'homme sont aujourd'hui l'objet de la préoccupation et du souci internationaux.

26. Les droits de l'homme n'opèrent pas isolément. Les violations des droits de l'homme sont souvent le symptôme de causes d'injustice plus profondes exprimées par l'exploitation, la discrimination, la répression et l'intimidation. Il est des normes au-dessous desquelles aucune société ne peut descendre sans attenter aux valeurs fondamentales. Je songe à des pratiques telles que les assassinats et les emprisonnements sur une vaste échelle, la torture, l'oppression flagrante et systématique de groupes raciaux, religieux, politiques ou ethniques. La Déclaration sur la torture, que l'Assemblée générale a adoptée l'an dernier, est très explicite à cet égard lorsqu'elle stipule :

“Des circonstances exceptionnelles, telles qu'un état de guerre ou une menace de guerre, l'instabilité politique intérieure ou tout autre état d'exception, ne peuvent être invoquées pour justifier la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>7</sup>.”

27. Le Gouvernement et le peuple des Pays-Bas sont très inquiets des pratiques de torture systématiques et institu-

<sup>7</sup> Voir Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 3452 (XXX), annexe], art. 3.

tionnalisées que l'on continue de signaler de sources diverses. Les groupes de travail de la Commission des droits de l'homme, chargés d'enquêter sur la situation en Afrique australe et au Chili, par exemple, nous ont transmis des renseignements angoissants, révélant le rôle des organismes de sécurité qui agissent au-delà du contrôle judiciaire et qui infligent à des êtres humains les traitements les plus inhumains, et même la mort. Des renseignements semblables provenant d'autres régions et d'autres zones nous sont parvenus. J'en appelle à cette organisation mondiale, aux Etats Membres et à toutes les institutions nationales et internationales pour que des efforts énergiques soient faits afin de mettre fin à ces pratiques de torture et à d'autres formes de traitement inhumain et dégradant, où qu'elles se produisent.

28. Les Nations Unies ont apporté une grande contribution à la société en proclamant des normes des droits de l'homme sur le plan des garanties et des aspirations, sur le plan des libertés politiques, de la justice économique et sociale, sur le plan des préoccupations individuelles et collectives. Il s'agit de savoir comment transformer ces normes en une réalité vivante dans les communautés internationales et nationales, comment passer de l'énoncé à la mise en oeuvre et à la protection efficace.

29. La mise en oeuvre des droits de l'homme devrait, avant tout, exercer son effet à la base, là où les populations ont besoin de logements, de nourriture, d'emplois satisfaisants et aussi de droits politiques, y compris le droit au dissentiment, et le droit à la liberté de religion et de conviction. Les hommes ont besoin du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle. Les hommes doivent être à l'abri de l'arrestation et de la détention arbitraires. En somme, ils ont droit — comme le stipule l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme — à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre dans le cadre duquel leurs droits et libertés puissent trouver plein effet. La réalisation entière des droits civiques et politiques n'est pas possible sans la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

30. Dès sa création, l'Organisation des Nations Unies a été conçue pour être l'avocat des populations et des groupes souffrant de discrimination. Compte tenu de ce fait, les mesures entreprises sur le plan international et national en vue d'émanciper les femmes méritent notre appui total. Je me permettrai de souligner que ces mesures ne devraient pas être purement d'ordre juridique, car l'égalité en droit n'est qu'une partie de l'égalité réelle et entière. A titre de priorité, la politique d'information visant à modifier les attitudes traditionnelles, de même que les mesures de mise en oeuvre tendant à apporter des changements dans les inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes s'imposent. Dans les pays en développement, il semble, selon moi, qu'une attention particulière doit être accordée aux mesures propres à donner les possibilités nécessaires d'instruction aux femmes. Favoriser ces politiques et ces mesures devrait constituer une partie importante de l'actuelle Décennie des Nations Unies pour la femme, qui a été proclamée sous le thème "égalité, développement et paix" [voir résolution 3520 (XXX)].

31. Encore que l'effort essentiel de promotion et de protection des droits de l'homme relève des sociétés

nationales, la communauté internationale et, singulièrement, les Nations Unies assument une responsabilité complémentaire. Les Pays-Bas ont toujours été partisans du renforcement du rôle des Nations Unies à traiter du problème général des droits de l'homme et des situations concrètes affectant les droits de l'homme dans les cas graves et urgents. Nous continuerons de préconiser la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme ou celle d'institutions semblables et de dispositifs d'enquête appropriés. L'un des problèmes fondamentaux inhérents à l'Organisation des Nations Unies tient au fait que sa structure intergouvernementale, dans bien des cas, constitue une barrière qui empêche que la voix des opprimés soit entendue et fasse l'objet d'une action. Pour cette raison, je suis partisan d'un rôle plus fort pour l'élément non gouvernemental de l'Organisation, afin qu'un poids plus grand puisse être accordé aux opinions, aux appels et aux pétitions des organisations non gouvernementales, des groupes de personnes et des particuliers.

32. Enfin, l'Assemblée générale devrait prendre des mesures énergiques pour assurer la prompt adoption du projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la foi [voir A/31/158].

33. Je voudrais maintenant parler en ma qualité de président du Conseil des ministres de la Communauté européenne et président de la coopération politique européenne.

34. Dans le monde d'aujourd'hui, la Communauté européenne est une réalité politique et économique vivante. Notre union n'est pas encore parachevée, mais nous sommes bien décidés à y parvenir. Bien entendu, nous comprenons que l'unification future de l'Europe — dont la diversité de culture a été si vitale et si féconde — constituera un processus complexe, mais nous savons que nous nous sommes lancés dans un projet d'importance fondamentale. La réorganisation radicale d'une partie de la communauté mondiale des nations aura un effet salutaire, à mon avis, sur l'ensemble de cette communauté. L'Europe que nous édifions est une Europe où le bien-être matériel reposera sur la justice sociale, une Europe démocratique qui aura bientôt son propre parlement librement élu, une Europe qui ne sera pas repliée sur elle-même et devra se tourner vers le monde entier.

35. A mesure qu'elle évoluera, notre politique intérieure, fondée sur une croissance constante, sur la justice sociale et la démocratie, devra également contribuer à la croissance, à la justice et à la liberté partout dans le monde, à la création de liens étroits et productifs avec les pays situés en dehors de la Communauté, et surtout avec les pays en développement.

36. Les changements de structure de l'économie mondiale sont une condition indispensable à l'amélioration de la situation sociale et économique de millions d'êtres humains dans le monde entier. Etant donné sa force et ses capacités économiques, financières et techniques propres, cette communauté, qui s'est déjà révélée l'un des facteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale, reconnaît la nécessité d'une politique toujours plus cohérente de coopération pour le développement, fondée sur des objectifs et des

mesures politiques concertés. C'est dans ce dessein, par exemple, que la Communauté a appliqué et continue d'améliorer son système généralisé de préférences pour les pays en développement.

37. Pendant la septième session extraordinaire, les pays de la Communauté européenne se sont montrés disposés à contribuer, dans l'union et d'une manière positive, à l'édification d'un ordre économique international plus juste et plus équitable. Aujourd'hui, au nom des neuf membres, je voudrais renouveler cet engagement et notre volonté d'honorer les engagements que nous avons pris à cette session extraordinaire. Les négociations qui ont eu lieu à la quatrième session de la CNUCED et celles qui se poursuivent dans le cadre du dialogue Nord-Sud à Paris prouvent amplement que, encore qu'il semble y avoir assez de terrain d'entente pour faire des progrès réels, de vastes divergences de vues persistent au sujet de questions importantes. Les membres de la Communauté européenne, tout en suivant la voie de la conciliation et du dialogue, sont décidés à faire tous les efforts pour mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont contractés l'année dernière à New York et, plus récemment, à Nairobi, et pour assurer le succès du dialogue de Paris.

38. Je tiens à vous assurer que nous ne reviendrons pas sur les promesses données. Au contraire, les membres de la Communauté, conscients des intérêts de l'économie mondiale dans son ensemble, continueront à oeuvrer pour l'amélioration structurelle de la situation des pays en développement dans l'économie mondiale, en tenant compte particulièrement des problèmes urgents des pays les plus nécessiteux. C'est dans cet esprit que nous aborderons les négociations et les discussions à venir, qui se dérouleront conformément aux décisions correspondantes adoptées lors de la quatrième session de la CNUCED. De plus, les pays participant à la conférence de Paris sur la coopération économique internationale sont revenus à la table de négociation, et nous avons le sincère espoir que tous les efforts nécessaires seront faits pour assurer l'aboutissement favorable de la rencontre ministérielle de décembre. En ce qui la concerne, la Communauté européenne est bien décidée à contribuer à l'aboutissement concret de la Conférence de Paris. A Paris, nous parlons d'une seule voix, notre participation commune traduit l'engagement croissant de la Communauté européenne et son poids accru dans les relations entre le Nord et le Sud.

39. La Communauté se félicite de l'entrée en vigueur, en avril dernier, de la Convention conclue le 28 février 1975, à Lomé, entre le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique [ACP] et la Communauté économique européenne [CEE]. L'importance de cette convention, qui fait appel à un certain nombre d'idées nouvelles, est sans précédent dans les relations entre pays en développement et pays développés. Elle affecte plus de 500 millions d'êtres humains. Son objectif est d'établir et de développer, dans un esprit d'amitié, des relations économiques entre la Communauté des neuf et plus de 50 pays en développement. En outre, l'importance de la Convention de Lomé réside dans le fait que tous ses membres sont égaux, sur la base d'une égalité complète entre partenaires. Cela pré suppose une responsabilité mutuelle. La Communauté, en ce qui la concerne, tiendra compte de la manière la plus sérieuse et constructive des vœux des pays de l'ACP,

exprimés à la première réunion du Conseil des ministres de l'ACP-CEE, où j'ai eu l'honneur de représenter la Communauté.

40. Enfin, nous sommes heureux d'avoir vu augmenter le nombre des participants à la Convention : Surinam, les Comores et les Seychelles ont tous déposé leurs instruments d'adhésion. Les négociations ont commencé avec Sao Tomé-et-Principe, le Cap-Vert et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en vue de leur adhésion.

41. Les neuf membres de la Communauté attachent une importance particulière à l'Organisation des Nations Unies. Ils l'ont déjà prouvé en s'efforçant d'y jouer un rôle actif et constructif, à titre tant individuel que collectif. Au cours des dernières années, leur coopération s'est manifestée maintes fois en cette assemblée, dans des déclarations et prises de position communes et par des votes formulés sur la base d'une position commune ou, du moins, coordonnée. Nous continuerons de recourir à notre influence et à notre poids conjugués afin de renforcer l'Organisation, principal instrument de la sécurité et de la coopération internationales.

42. La situation en Afrique australe reste une cause de profonde préoccupation. En Rhodésie, le fait que le cabinet de M. Smith ait accepté les propositions anglo-américaines représente un pas en avant important. La Communauté exprime l'espoir que ce sera là vraiment un tournant dans l'histoire de la Rhodésie. Si toutes les parties font preuve de bonne foi, si Africains et Européens travaillent ensemble, il sera possible de jeter les bases d'un Zimbabwe indépendant, qui viendra occuper sa place légitime dans la famille des nations.

43. Le 23 février de cette année, les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté ont réaffirmé, dans une déclaration commune, leur position fondamentale à l'égard des problèmes sud-africains. Nous condamnons la politique de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud et nous nous faisons les avocats du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples de Rhodésie et de Namibie. Nous respectons l'indépendance de tous les Etats africains et leur droit à définir leur politique nationale dans une souveraineté complète et sans ingérence étrangère. Nos pays appuient les mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine en vue de favoriser la coopération africaine. Nous sommes disposés à coopérer avec les Etats africains et nous rejetons toute mesure, de quelque Etat qu'elle vienne, qui tendrait à établir une zone d'influence en Afrique.

44. Tant que des changements fondamentaux ne se seront pas produits, il n'y aura pas de paix en Afrique australe. Par conséquent, nos pays se félicitent des efforts actuellement déployés pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes de cette région. Nos neuf pays restent décidés à contribuer à ces efforts.

45. En ce qui concerne la Namibie, les neuf membres de la Communauté ont dit, dans leur message au Secrétaire général à l'occasion de la Journée de la Namibie, que des négociations devraient avoir lieu avec les représentants de tous les groupements politiques du Territoire, y compris la South West Africa People's Organization, [SWAPO] afin de préparer la voie à l'indépendance de la Namibie dans un

avenir proche. Il nous semble que les Nations Unies devraient orienter leur propre apport à la solution de la question de Namibie vers l'encouragement à l'autodétermination du peuple namibien d'une manière à la fois démocratique et pacifique.

46. Nos gouvernements ne se proposent pas de reconnaître le Transkei au moment de sa prétendue indépendance. De fausses solutions aux problèmes de l'apartheid en République sud-africaine comme celles que poursuit à l'heure actuelle le Gouvernement sud-africain - l'établissement de foyers nationaux ou de bantoustans - favorisent plutôt qu'elles ne réduisent la discrimination raciale. L'agitation populaire et la résistance à l'apartheid auraient dû convaincre le Gouvernement sud-africain que l'apartheid n'a pas d'avenir et constitue une violation intolérable de la dignité humaine. L'Afrique du Sud est une société multi-raciale dans laquelle tous les peuples, indépendamment de leur race et de leur couleur, devraient avoir le droit de vivre en paix ensemble et sur une base d'égalité. L'apartheid se trouve en contradiction flagrante avec ce droit fondamental et devrait être éliminé. Tant qu'il sera pratiqué, il se heurtera à la résistance de ceux auxquels on dénie les droits de l'homme fondamentaux. Nos neuf gouvernements sont fermement convaincus et sans la moindre équivoque que la justice et la liberté pour tous devraient l'emporter en Afrique du Sud.

47. Au Moyen-Orient, les tragiques événements du Liban ont infligé d'indicibles souffrances aux habitants de ce pays ravagé. Les neuf pays de la Communauté européenne déplorent les tragiques effusions de sang qui ont fait et continuent de faire de nombreuses victimes. Plusieurs fois déjà, les membres de la Communauté européenne ont marqué leur inquiétude devant la situation au Liban et exprimé l'espoir que tous les intéressés feraient tout leur possible pour mettre fin à ce conflit.

48. Les neuf membres de la Communauté sont disposés à appuyer tous les efforts valables de conciliation et se félicitent de ceux qui ont été entrepris dans un cadre interarabe. Ils soulignent leur engagement constant à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. Je tiens à donner l'assurance au président Sarkis, au moment de son entrée en fonction en tant que chef d'Etat du Liban, de la bonne volonté des membres de la Communauté européenne dans l'exercice des lourdes tâches qui l'attendent.

49. En ce qui concerne le conflit israélo-arabe, les membres de la Communauté européenne sont convaincus que des négociations fondées sur un minimum de consensus entre les parties intéressées sont indispensables à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. A cet égard, ils ont réitéré leur attachement ferme et constant aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux principes qui sont à la base de leur position et que je répète : premièrement, inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force; deuxièmement, nécessité pour Israël de mettre un terme à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967; troisièmement, respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les Etats de la région et leur droit à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues; et, quatrièmement, reconnaissance du fait que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il faut tenir compte des droits légitimes des Palestiniens.

50. Je voudrais souligner qu'une solution du conflit au Moyen-Orient ne sera possible que si le droit légitime du peuple palestinien à donner une expression effective à son identité nationale se trouve traduit dans les faits.

51. Pour leur part, les pays de la Communauté européenne sont disposés à aider, au mieux de leur capacité et dans la mesure où les parties le désirent, à réaliser un règlement, et, aussitôt le règlement approuvé par les parties, à contribuer à en faire une réalité. Dans ce contexte, ils seraient disposés, comme ils l'ont déjà dit, à envisager de participer à des garanties internationales pour la mise en oeuvre d'un règlement de paix.

52. Chypre est un problème qui inquiète profondément nos neuf pays. Ce problème met en cause trois pays associés à la Communauté européenne. C'est la raison pour laquelle nous n'avons épargné et continuerons de n'épargner aucun effort pour amener les parties intéressées à la table de conférence et leur recommander de faire preuve de modération. Nous sommes convaincus que ce problème ne peut être résolu que par les négociations. Notre position fondamentale, qui consiste à estimer que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Chypre doivent être maintenues et garanties, n'a pas changé. Nous nous félicitons des efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et son représentant à Chypre pour aider les parties intéressées à trouver une solution au conflit.

53. Les neuf membres de la Communauté savent que la paix, la détente et la liberté de l'homme sont indivisibles et inséparables dans le monde et en Europe. Ils ont agi ensemble pour négocier l'Acte final d'Helsinki et s'efforcent ensemble d'en assurer la mise en oeuvre. Il est trop tôt pour juger des effets d'Helsinki. Toutefois, je tiens à déclarer, au nom de nos neuf pays, que si nous recherchons de bonne foi la paix et la sécurité en Europe, l'Acte final devra être mis en oeuvre dans sa totalité et dans tous ses éléments constitutifs et interdépendants. C'est dans cet esprit et de bonne foi que nous aborderons la réunion qui devra se tenir à Belgrade l'année prochaine.

54. Au nom des neuf pays de la Communauté européenne, je voudrais maintenant parler d'une question qui les préoccupe vivement : le terrorisme international et, surtout, la fréquence croissante des actes de violence qui menacent ou anéantissent des vies de personnes innocentes, spécialement lorsque ces actes de violence prennent des dimensions internationales et ne peuvent être traités qu'au moyen d'une action internationale efficace. A cet égard, la prise d'otages constitue l'un des crimes les plus odieux contre la vie humaine, la liberté et la sûreté de la personne humaine, garanties à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, indépendamment des fins politiques, indépendamment des motifs, indépendamment de l'identité ou des affiliations de ceux qui perpètrent ces actes. Les Etats membres de la Communauté européenne, comme ils l'ont dit récemment encore dans leur déclaration du 13 juillet 1976, estiment que cette méthode inhumaine de prise d'otages est absolument inacceptable et la condamnent dans les termes les plus énergiques.

55. Sans oublier que la solution de questions qui sont à la base de certaines formes de terrorisme international con-

tribuerait assurément à faire disparaître ce mal, sans négliger ou sans entraver tous les efforts faits dans ce sens, il n'en reste pas moins illusoire de présumer que le problème du terrorisme dans son acception la plus large serait résolu si l'on ne s'attaquait qu'à l'une des causes profondes. De plus, il y a des indications sérieuses pour montrer que nous sommes en présence du danger croissant d'un réseau mondial de terrorisme criminel professionnel prêt à attaquer à tout moment, dans quelque Etat que ce soit, et à frapper ses ressortissants. Dans ce monde troublé, des questions brûlantes et nouvelles de conflit se présentent nécessairement de temps à autre, mais les actes internationaux destinés à effacer le terrorisme ne peuvent attendre.

56. Il est bien évident maintenant qu'aucun pays, aucun peuple, aucun gouvernement ne peut espérer rester à l'abri d'actes de terrorisme, d'enlèvement et de détournement d'avion dirigés contre ses ressortissants et ses intérêts, à moins que tous les pays ne conviennent de prendre des mesures décisives, à titre individuel et collectif. Nul ne sera épargné si tous n'agissent. Nos neuf pays regrettent profondément l'absence d'opposition à cette violence insidieuse dirigée contre des êtres innocents, sans défense et sans protection. Nous estimons qu'il est de l'intérêt de tous les gouvernements d'agir de manière très résolue. Nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous les gouvernements de coopérer pour lutter contre tous les actes de terrorisme international. L'Assemblée doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités à cet égard et devrait instaurer les mesures voulues.

57. Dans leur déclaration du 13 juillet, les membres de la Communauté européenne ont donné l'ample témoignage du fait qu'ils étaient tout disposés et bien déterminés à coopérer avec d'autres pays afin de mettre sur pied des mesures efficaces à l'échelle mondiale en vue de faire disparaître et d'empêcher le terrorisme international, les enlèvements et les détournements d'avions. Nous estimons que l'adoption de mesures efficaces contre la prise d'otages présente une urgence particulière, et je voudrais, à cet égard, signaler à l'Assemblée que mon collègue le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne va présenter une proposition importante et opportune à ce sujet. J'invite l'Assemblée à accorder à cette proposition l'examen qu'elle mérite et à adopter des mesures positives.

58. Nous avons le désir sincère que la trente et unième session de l'Assemblée aboutisse à des résultats dignes des espérances qu'entretiennent tous nos peuples dans le monde entier.

59. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne<sup>8</sup>) : La délégation de la République fédérale d'Allemagne se réjouit que cette trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies soit placée sous la présidence d'un homme qui appartient à l'un des pays dirigeants du groupe des pays non alignés et qui a su gagner en même temps la plus haute estime personnelle dans le concert de nos nations, en sa qualité de porte-parole de son pays auprès des Nations Unies et en tant que président de la

troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'une des conférences les plus importantes de notre temps.

60. Aux félicitations que j'adresse au nouveau président, je joins l'expression de ma gratitude pour son prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui a dirigé les travaux de notre assemblée d'une manière exemplaire et pondérée, et dont le pays et la personne incarnent les meilleures traditions d'une Europe engagée en faveur de la paix et de la justice.

61. Je me réjouis aussi d'accueillir la République des Seychelles parmi nous. L'admission de ce cent quarante-cinquième Etat Membre représente pour les Nations Unies un nouveau pas vers l'universalité.

62. L'objectif de cette assemblée générale des Nations Unies doit être à nouveau de continuer à promouvoir l'idée de la coopération entre tous les Etats du monde. La coopération signifie que nous engageons ensemble toutes nos forces afin de résoudre d'une manière pacifique les problèmes qui rendent si difficile la coexistence des peuples sur notre globe. N'oublions pas une chose : à la fin de ce siècle, le monde devra nourrir deux fois plus d'hommes et fournir deux fois plus d'emplois.

63. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la trentième session de l'Assemblée générale, on a réussi à faire sortir l'économie mondiale de la récession la plus profonde depuis 1930, mais le monde est encore très loin de pouvoir assurer, à la longue, une croissance stable et un développement accéléré. L'année passée, la paix internationale a été sauvegardée, mais les conflits au Moyen-Orient, à Chypre et ailleurs continuent de couver, et, en Afrique australe, il s'agit d'éviter une guerre raciale. En même temps, de nouvelles formes de violence n'émanant pas de l'Etat — telle la prise d'otages — tendent à devenir un fléau mondial. Tandis que de vieux conflits demeurent sans solution sur le fond et que de nouveaux se pressent à la surface, le potentiel des armes destructrices s'accroît dans toutes les parties du monde, et nous voyons augmenter dans le monde entier l'aptitude à fabriquer des armes nucléaires.

64. L'année 1975 n'a pas été marquée de progrès dans la tâche si urgente de réduire les dépenses en armements. Au contraire, le risque de voir la spirale des armements recommencer à tourner se dresse, menaçant, devant nous.

65. Les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sont entrés en vigueur cette année, mais, dans bien des parties du monde, les droits les plus élémentaires de l'individu ne sont pas encore réalisés : son droit à la vie et à la sécurité de la personne, son droit à l'égalité sans égard à la race, son droit à la liberté de circulation, son droit à la libre expression d'opinion, ses droits économiques et sociaux.

66. Dans un monde si menacé, il nous incombe de poser les fondements durables de la paix et de la coopération. Ces dernières se conditionnent l'une l'autre : nous n'atteindrons pas la paix sans la volonté d'une attitude commune par-delà les frontières, et la coopération restera sans effet sans la paix. Ainsi, l'avenir de notre planète dépend véritablement de savoir si la percée menant à une attitude commune réussira ou non.

<sup>8</sup> L'orateur s'est exprimé en allemand. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

67. Depuis la crise des dernières années, cette prise de conscience commence à s'imposer, et nous sommes en droit d'en tirer quelque espoir. Il est important de noter que la Conférence des pays non alignés à Colombo et, d'une manière analogue, la Conférence du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Mexico<sup>9</sup> ont si clairement complété le principe de la souveraineté et de l'indépendance nationale par le principe de la coopération internationale "comme la base d'un ordre mondial assuré". Mon gouvernement a fait de cette opinion la maxime de son action dans les relations internationales.

68. Dans le cadre aussi de cette assemblée générale, la République fédérale d'Allemagne poursuivra donc systématiquement sa politique orientée vers la sauvegarde de la paix et la coopération internationale. Les bases et les objectifs de notre politique demeurent inchangés : oeuvre d'unification européenne, ancrage dans l'Alliance Atlantique qui garantit l'équilibre des forces et qui est, par conséquent, la prémisses de la paix en Europe, politique de détente vis-à-vis des Etats d'Europe orientale, coopération et juste conciliation des intérêts avec le tiers monde.

69. Les membres de la Communauté européenne ont réalisé des progrès encourageants dans la tâche consistant à créer des structures stables de coopération solidaire. Durant des siècles, l'histoire de l'Europe occidentale a été remplie de guerres. Au cours de ce siècle encore, deux guerres mondiales sont parties de là. Mais, aujourd'hui, les populations de la Communauté européenne envisagent leur avenir comme un avenir commun. On voit donc combien la situation s'est fondamentalement modifiée au cours d'une seule génération. Peut-être cela n'apparaît-il pas, hors d'Europe, comme quelque chose d'aussi révolutionnaire. Mais cela devrait permettre à chacun de mesurer ce que l'on peut atteindre, avec de la bonne volonté, dans la coexistence des peuples.

70. Les membres de la Communauté se sont assigné pour tâche de réaliser en commun la grande idée historique de la liberté et de la dignité humaine. Nous restons attachés à l'objectif de l'union européenne. Pourtant, la Communauté n'est pas repliée sur elle-même. Ce n'est pas une société fermée dont la responsabilité s'arrête à sa propre porte. Elle s'emploie activement en faveur de la paix et de la justice et en faveur d'une économie mondiale ouverte aux échanges et aux investissements. Elle est le plus grand partenaire commercial du monde. Et elle est aussi, en particulier, un partenaire du tiers monde : en tant que source principale de capitaux d'investissement et de technologie, en tant que partenaire commercial principal et en tant que pionnier pour la création de rapports équilibrés, à égalité de droits, entre pays industrialisés et pays en développement.

71. L'orateur qui m'a précédé, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui a parlé pour les neuf Etats de la Communauté européenne, a pu exposer ici jusqu'où s'étend déjà l'attitude commune sur le plan de la politique extérieure également.

72. La République fédérale d'Allemagne est membre de l'Alliance Atlantique nord. Elle considère cette alliance et le

rôle qu'elle y joue comme une contribution à la sauvegarde de la paix dans sa région. L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord est un pacte de paix, et cette définition même veut qu'elle fournisse une propre contribution active à la détente. Cette alliance est l'expression des liens étroits et multiples qui unissent l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Canada.

73. La base formée par la Communauté européenne et l'Alliance Atlantique a permis à l'Europe de l'Ouest de suivre une politique de détente réaliste vers l'Est. Cette politique est fondée sur l'idée suivante : s'il ne nous est pas possible de mettre fin à la séparation idéologique et aux différences fondamentales entre les systèmes politiques et sociaux en Europe, il est d'autant plus urgent de résoudre ou, du moins, d'atténuer les conflits par des négociations et de trouver des domaines dans lesquels une coopération entre l'Est et l'Ouest soit possible, au bénéfice mutuel et au bénéfice des hommes de part et d'autre.

74. La politique contractuelle de la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique, la République populaire de Pologne, la Tchécoslovaquie et les autres membres du Pacte de Varsovie sert cet objectif. Nous estimons particulièrement important ici l'aménagement contractuel des relations entre les deux Etats allemands. La politique de détente du Gouvernement fédéral est conçue à long terme. Il poursuit systématiquement la politique engagée par Willy Brandt et Walter Scheel.

75. Les nations d'Europe, les Etats-Unis et le Canada ont organisé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont posé des principes en vue d'une coexistence pacifique et se sont mis d'accord sur un grand nombre de dispositions concrètes. Celles-ci sont destinées à promouvoir, entre autres, la coopération économique et scientifique, à régler des questions humanitaires et à faciliter les rencontres entre les personnes à l'Est et à l'Ouest, ainsi que l'échange d'idées et d'informations; dans le domaine militaire, elles doivent servir à promouvoir la confiance.

76. Tous ces arrangements doivent maintenant être mis en oeuvre. Plus il nous sera possible de coopérer par-delà les frontières idéologiques, moins nous userons d'énergie dans un affrontement stérile, et plus les peuples d'Europe pourront contribuer à un juste équilibre des intérêts entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde.

77. Cette année aussi, nous avons poursuivi résolument notre politique contractuelle. Ainsi, les accords conclus avec la République populaire de Pologne ont surmonté des hypothèques du passé et donné aux rapports entre les deux Etats une perspective d'avenir pleine d'espoir. La réduction des tensions réalisée en Europe depuis 1970 n'aurait pas été possible sans une amélioration des rapports entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique. A l'avenir également, les relations entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique joueront un rôle essentiel dans le processus de détente. Aussi, la visite de M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, prévue pour cette année même en République fédérale d'Allemagne, revêtira-t-elle une grande importance.

78. Aucun peuple ne peut être plus fortement intéressé à la coopération par-delà les frontières de différents systèmes

<sup>9</sup> Conférence sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976.

que le peuple allemand, qui est contraint de vivre en deux Etats. La frontière qui divise l'Europe passe au coeur de l'Allemagne. Dans nos négociations avec la République démocratique allemande, il s'agissait et il s'agit encore de facilités pour les populations et d'un aménagement de la coopération. Dans un pays divisé et pour un pays divisé, une politique de détente est une grande tâche, mais aussi une tâche difficile. Néanmoins nous savons, en Allemagne, qu'elle ne comporte pas d'alternatives défendables.

79. Bien des choses sont devenues possibles grâce aux négociations entre les deux Etats allemands; bien des choses ont été atteintes sur le plan des améliorations pratiques; bien des souffrances humaines ont pu être atténuées; des rencontres humaines toujours plus nombreuses entre Allemands ont été possibles. Mais nous sommes loin d'avoir atteint tous les objectifs. Comme par le passé, l'objectif de notre politique reste de surmonter les conséquences douloureuses de la division allemande par la voie d'une négociation patiente.

80. Le Gouvernement fédéral ne se résigne pas au regard de la réalité d'une frontière le long de laquelle des coups de feu ont encore été tirés tout récemment de l'autre côté. Il faut enfin que cela cesse. Le Gouvernement fédéral ne laissera pas d'obtenir aussi ce résultat grâce à sa politique de détente.

81. C'est aussi en Allemagne qu'est située la ville qui était et demeure, dans les bons et les mauvais jours, une pierre de touche de la détente : Berlin. Le Gouvernement fédéral ne ralentira pas ses efforts en vue de promouvoir la viabilité de Berlin-Ouest. Pour Berlin, le strict respect et la pleine application de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 revêtent une importance essentielle. Le Gouvernement fédéral continuera de faire en sorte que Berlin-Ouest reste inclus dans la coopération internationale. Plus nous y parviendrons, plus nous verrons diminuer le risque que la ville ne redevienne le foyer de crises internationales.

82. La République fédérale d'Allemagne, dont la politique étrangère est, depuis le premier jour de son existence, une politique de paix, poursuivra sans désespérer sa politique de détente en vue de sauvegarder la paix. Son objectif politique reste d'œuvrer en faveur d'un état de paix en Europe, dans lequel le peuple allemand recouvrera son unité par la libre détermination; car, pour nous, l'histoire de la division du peuple allemand n'a pas dit son dernier mot.

83. Pour la poursuite de la détente, il sera d'une importance décisive de savoir si les négociations en cours sur un deuxième accord SALT sur une réduction équilibrée des forces terrestres en Europe centrale aboutiront au succès, car rien ne compromettrait davantage la détente qu'une nouvelle course aux armements.

84. Le Gouvernement fédéral accomplira des efforts spéciaux pour faire redémarrer, par des conversations avec les Etats-Unis, l'Union soviétique et d'autres Etats participants, les pourparlers d'experts sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale, qui se sont enlisés à Vienne. Le chancelier Schmidt l'a annoncé la semaine dernière.

85. La paix elle-même et les efforts visant à la garantir par des structures plus stables sont menacés par des efforts

d'armement qui n'ont faibli dans presque aucune des parties du monde. C'est ainsi, en particulier, que les exportations d'armes conventionnelles ont rapidement augmenté.

86. L'immense gaspillage de ressources rares dans les pays industrialisés aussi bien que dans les pays en développement se fait au détriment des peuples.

87. Nous n'avons pas le droit de nous résigner devant les résultats décevants des efforts faits dans le passé sur le plan du désarmement et du contrôle des armements. Au cours du processus de détente, il faut entreprendre de plus grands efforts en vue de faire cesser la course aux armements et d'imposer, à l'échelon mondial aussi bien que régional, des mesures efficaces de contrôle et de limitation des armements.

88. Un désarmement équilibré et contrôlé demeure l'une des tâches les plus urgentes. Les paroles doivent enfin être suivies d'actions. Le monde a davantage besoin de la charrue et de l'établi que du fusil et du missile.

89. En Europe, dans le cadre des négociations de Vienne, le Gouvernement fédéral continuera de poursuivre l'objectif visant à établir en Europe centrale des rapports de force équilibrés et, par conséquent, stables.

90. Le Gouvernement fédéral se félicite de la motion introduite à Colombo par les pays non alignés, réclamant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions du désarmement mondial [voir A/31/197, annexe IV, résolution 12], et il est prêt à y coopérer de manière constructive.

91. Mais nous n'en continuerons pas moins à vivre dans un monde hautement armé. Il est donc d'autant plus urgent pour la politique internationale de poursuivre la tâche essentielle qui est de parer en temps voulu aux dangers qui menacent la paix, et cela signifie qu'il faut résoudre les conflits sans guerre.

92. C'est avec inquiétude que nous tournons les yeux vers une région dont les problèmes non résolus constituent un danger permanent pour la paix mondiale : le Moyen-Orient. Les lignes directrices d'une solution du conflit au Moyen-Orient sont dessinées depuis longtemps. Elles se basent sur des résolutions du Conseil de sécurité, complétées par un large consensus international sur le fait que les droits nationaux du peuple palestinien doivent aussi être pris en considération. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne a préconisé devant ce forum, en 1974<sup>10</sup>, qu'un règlement de paix tienne compte, à côté de la cessation de l'occupation territoriale, tant du droit du peuple palestinien à l'autodétermination — y compris celui de créer une autorité étatique — que du droit d'Israël de vivre dans des frontières sûres et reconnues.

93. Il ne s'agit pas de répéter sans cesse les grandes lignes d'une solution; il s'agit de les mettre en pratique. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la République fédérale d'Allemagne a un intérêt vital à une solution pacifique du conflit dans la région qui est sa voisine au sud, et elle est plus que jamais convaincue qu'une solution est possible.

<sup>10</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2239<sup>e</sup> séance.

94. Notre intérêt spécial à cette région s'exprime aussi dans le dialogue euro-arabe. Nul ne peut parler aujourd'hui du problème du Moyen-Orient sans y inclure les événements tragiques au Liban. On n'a pas réussi à mettre fin à un conflit armé qui, en sacrifiant un grand nombre de vies humaines, détruit un pays où a grandi le germe de la violence. Nous faisons appel à tous les participants pour qu'ils mettent fin à la terrible effusion de sang.

95. L'Afrique australe est devenue aujourd'hui un second foyer de danger pour les relations internationales. Les conséquences d'une guerre raciale embrassant toute la région seraient inimaginables. Tous les pays de la région en ont conscience. Aussi la République fédérale d'Allemagne n'a-t-elle pas perdu l'espoir d'une solution pacifique.

96. Mais elle sait une chose : nous ne pouvons espérer un développement pacifique et considérer la paix comme assurée que là où personne ne tente de freiner un changement historiquement nécessaire.

97. Il faut que chacun sache ceci, y compris en Afrique australe : il n'y a plus place dans ce monde pour le racisme et le colonialisme, ces temps étant révolus.

98. L'Afrique australe doit, elle aussi, déterminer son propre destin. Une seule voie y conduit : Noirs et Blancs doivent élaborer une forme de coopération à égalité de droits qui, dans l'avenir aussi, soit capable de résister; le pouvoir doit être exercé par la majorité, mais les droits de la minorité doivent être sauvegardés.

99. En Rhodésie, un premier pas décisif a été fait, nous l'espérons, dans cette direction. Cela pourrait marquer le début d'une ère de coexistence pacifique d'hommes appartenant à toutes les races en Afrique australe.

100. Les derniers développements confirment d'une manière impressionnante la justesse de l'opinion que nous n'avons cessé de défendre : seul le renoncement à l'emploi de la force empêchera la catastrophe d'une guerre raciale, qui ne pourrait être évitée autrement. Les changements absolument nécessaires en Afrique australe ne peuvent se produire que d'une manière pacifique et par la voie de la négociation. Le tournant de la situation qui se dessine nous invite à rendre hommage à tous ceux qui y ont participé : le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, le Gouvernement britannique, ainsi que les hommes d'Etat africains qui s'efforcent avec ténacité d'amener une solution pacifique de ce pressant problème.

101. Au sujet du problème de la Namibie, nous réitérons l'appel visant à mettre fin à la domination de l'Afrique du Sud et à fixer de façon obligatoire la date la plus proche possible pour l'indépendance; à accepter la compétence des Nations Unies pour l'accession à l'indépendance de l'ancien territoire sous mandat; et à faire participer toutes les forces politiques du pays à la préparation de l'indépendance dans l'exercice du droit à l'autodétermination, sous le contrôle des Nations Unies.

102. Seule la réalisation rapide de toutes ces demandes peut empêcher une nouvelle aggravation de la situation. Le Gouvernement fédéral aidera de son mieux la Namibie libre à organiser son économie.

103. Nous faisons appel à nouveau au Gouvernement de la République sud-africaine, pour qu'il abandonne la politique d'*apartheid* et ne se refuse pas plus longtemps à procéder aux réformes nécessaires. Seul peut sauvegarder l'héritage du passé quiconque est prêt à procéder aux changements nécessaires.

104. Nous appuyons l'appel du président Kenneth Kaunda, de la République de Zambie, aux Blancs d'Afrique australe, les invitant à se grouper avec les autres parties de l'Afrique pour créer une nouvelle société qui ne soit pas fonction de la couleur. Alors seulement, il sera possible qu'une nouvelle société d'Africains noirs et blancs, égaux en droits, vienne à bout en commun des grandes tâches qu'implique le développement du continent.

105. Il faut que les efforts déployés par la communauté des nations pour maîtriser l'emploi de la force s'étendent aujourd'hui aussi aux nouvelles formes de violence n'émanant pas de l'Etat et qui, au cours des dernières années, sont devenues un problème de plus en plus menaçant pour notre monde.

106. Parmi ces nouvelles formes de violence, la plus répandue et l'une des plus meurtrières est la prise d'otages. Les cas de prise d'otages qui se multiplient ont fait apparaître toute l'envergure du danger. Nul parmi les quelque 500 millions de passagers qui prennent chaque année un avion de ligne ne peut être sûr qu'il ne sera pas la prochaine victime.

107. La prise d'otages n'est pas le problème de tel ou tel Etat ou d'un groupe d'Etats quelconque, c'est un problème qui nous concerne tous. Les Nations Unies ont ici une responsabilité particulière, et le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [voir A/31/1/Add.1, sect. VI].

108. Il y va de la protection de l'homme, de la souveraineté des Etats, de la sécurité du trafic international et d'un ordre international exempt de violence. La prise d'otages est un acte de violence particulièrement inhumain. Elle exige ou met en péril sans distinction la vie d'êtres innocents, de femmes et d'enfants. Aussi, la Convention de Genève de 1949 a-t-elle exclu la prise d'otages, même comme moyen de guerre.

109. La prise d'otages porte atteinte à la dignité, à la sécurité et aux droits fondamentaux de l'individu, ces valeurs de base dont la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont proclamé la protection [résolution 2200 A (XXI), annexe].

110. Les preneurs d'otages tentent de pratiquer le chantage vis-à-vis d'Etats souverains et de les placer devant le choix intolérable de céder à leurs exigences ou de risquer la vie des otages. Les prises d'otages constituent un danger pour les relations internationales. Les efforts de tous les Etats en vue d'un règlement pacifique des conflits internationaux, les efforts que cette organisation mondiale accomplit, elle aussi, pour sauvegarder la paix, sont compromis par les actes de violence criminels de quelques personnes.

111. Les conférences internationales, les relations diplomatiques sont menacées. En exploitant le haut degré de vulnérabilité de l'avion, les prises d'otages compromettent avant tout le trafic aérien international.

112. Nos peuples attendent des Nations Unies qu'elles exploitent toutes les possibilités de mettre fin à cette méthode d'emploi brutal de la force. Il nous faut prendre conscience de cette menace commune et engager une discussion de fond sur les mesures possibles. Après les expériences amères des derniers mois, les gouvernements de tous les pays devraient condamner ensemble la prise d'otages comme un crime particulièrement exécrationnel et adopter à l'échelon mondial des mesures contre la prise d'otages.

113. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne estime nécessaire que les Nations Unies élaborent une convention qui bannisse la prise d'otages sur le plan international et garantisse que les auteurs du délit seront soit extradés, soit traduits devant les tribunaux du pays où ils ont été appréhendés. Nous sommes convaincus qu'une telle convention devrait être bientôt réalisable dans le cadre des Nations Unies. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne va donc introduire une motion demandant qu'un point sur les mesures internationales contre la prise d'otages soit inscrit en tant que question importante et urgente à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

114. Un élément inaliénable de tout ordre de paix et de coopération mondiale est l'application et le respect des droits de l'homme.

115. Ils comptent parmi les objectifs les plus nobles des Nations Unies. L'idée des droits de l'homme a contribué pour une part très décisive à la naissance de l'Organisation des Nations Unies. L'année 1976 est une année historique pour les droits de l'homme et pour l'Organisation. Les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme - le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte relatif aux droits civils et politiques - sont entrés en vigueur cette année. Ces deux pactes sont le critère de notre action. La République fédérale d'Allemagne oriente sa politique à l'égard des pays en développement en fonction des exigences statuées par le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

116. Nous nous engageons très résolument en faveur du respect des droits fondamentaux de l'homme, pas seulement en Allemagne, mais partout dans le monde. Notre politique sert l'individu; c'est seulement dans la mise en oeuvre de ses droits et de sa dignité que tous nos efforts en vue d'une coopération politique et économique trouvent leur sens ultime et leur finalité. Et il faut pour cela que les hommes puissent vivre dans des conditions qui soient vraiment conformes à la dignité humaine.

117. L'année 1976, avec ses événements si importants pour les droits de l'homme, nous place maintenant devant la tâche qui consiste à mettre en pratique les maximes de droit élaborées en commun. Pendant cette nouvelle phase aussi, l'Organisation des Nations Unies doit rester le champion des droits de l'homme. Pour servir ce but, il faut créer une institution qui garantisse pleinement la protection

des droits de l'homme à l'échelon mondial. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une autorité internationale indépendante qui rende des décisions objectives et qui assure la protection des droits de l'homme au niveau mondial. Une telle autorité n'est pas dirigée contre qui que ce soit; elle est uniquement là pour quelqu'un, à savoir pour l'individu et pour ses droits.

118. La phase de codification des droits de l'homme a été longue et laborieuse; elle a duré 30 ans. La phase de leur mise en oeuvre sera peut-être encore plus difficile, et il ne faut pas croire que nous pouvons là aussi prendre largement notre temps.

119. Des négociations nombreuses et patientes seront nécessaires. Notre but doit être de garantir les droits de l'homme à l'échelon mondial grâce à une organisation qui exclue l'usage politique abusif de la question des droits de l'homme.

120. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sait qu'il s'agit là d'une tâche difficile, mais il est convaincu que l'objectif visant à créer une cour internationale des droits de l'homme est réalisable. Il se voit confirmé dans sa conviction par les expériences qu'il a tirées du système de protection de la Convention européenne des droits de l'homme<sup>11</sup>, système qui a fait ses preuves depuis plus de deux décennies déjà et qui ne perdra rien de son importance même si les Nations Unies créent une institution sur son modèle.

121. J'ai déjà souligné que, sur le plan de la mise en oeuvre des droits de l'homme, nous avons également pour tâche de réduire le fossé économique entre pays riches et pays pauvres. L'écart de prospérité qui existe entre le Nord et le Sud constitue un danger pour la paix et la stabilité dans le monde entier. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne constate avec une grande satisfaction que la volonté de coopération, condition fondamentale de toute action efficace dans ce domaine, a grandi à l'échelon mondial et qu'aujourd'hui elle est en principe incontestée.

122. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a eu lieu l'année dernière, la Conférence sur la coopération économique internationale à Paris, la quatrième session de la CNUCED à Nairobi, ainsi que la Conférence des pays non alignés à Colombo, ont confirmé ce principe.

123. Le fait que des questions aussi difficiles que celles des matières premières, de l'énergie et de la réorganisation du droit de la mer soient négociées dans des conférences internationales est un signe positif. Mais il s'agit maintenant d'obtenir des résultats rapides et concrets. On ne rassasie pas les hommes dans les pays les plus pauvres par des déclarations d'intention solennelles. Une année difficile vient de s'écouler. En 1975, l'année où nous nous trouvions au creux de la récession, le produit national des pays industrialisés à économie de marché a diminué; si le produit national des pays en développement a continué d'augmenter, le taux de croissance a cependant connu une

<sup>11</sup> Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950.

retombée brutale et, pour de nombreux pays en développement, il est inférieur au taux d'accroissement de la population.

124. L'écart entre pays industrialisés et pays en développement avait diminué pour la première fois, mais il avait diminué du fait que le monde s'était appauvri dans son ensemble. Le monde a brusquement saisi toute l'ampleur du danger. Le développement — il nous a fallu le constater — ne peut être accéléré que dans le cadre d'une économie mondiale en expansion dans son ensemble. C'est cette constatation qui a mieux fait comprendre au monde la nécessité de coopérer, de sorte que l'année 1975 est devenue une année de démarrage commun.

125. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne se fait aucune illusion : nous n'avons parcouru qu'un petit bout du chemin commun, mais, sur ce petit bout de chemin, nous avons pourtant réalisé quelque chose.

126. Premièrement, en 1975, l'afflux de capitaux dans les pays en développement a connu une brusque augmentation. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont augmenté de 40 p. 100 leur transfert de capitaux publics et privés, qui a atteint la somme record de 39 milliards de dollars. Pour la première fois, l'objectif d'un transfert de capitaux égal à 1 p. 100 du produit national brut a ainsi été atteint. La République fédérale d'Allemagne a dépassé cet objectif avec 1,18 p. 100. Parallèlement, l'afflux de capitaux en provenance des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] était aussi en hausse.

127. Deuxièmement, des progrès ont été faits dans la voie de la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement : le Fonds monétaire international a considérablement élargi les possibilités de contracter des crédits compensateurs dans le cas d'une diminution des recettes d'exportation. Dans le cadre de la Convention de Lomé, la Communauté européenne a aménagé le premier système de stabilisation au monde pour les exportations de produits de base des pays en développement.

128. Troisièmement, l'ouverture des marchés aux exportations du tiers monde a continué de progresser. Cet objectif a été l'un des points principaux des entretiens lors des négociations commerciales multilatérales à Genève. La Communauté européenne envisage d'augmenter d'un nouveau montant considérable, cette année encore, les possibilités d'importation, sans droits de douane, de biens industriels en provenance des pays en voie de développement. La République fédérale d'Allemagne, en 1975, a augmenté d'un quart les importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement, et cela dans une année de grave récession.

129. Quatrièmement, enfin, il a été décidé de créer pour le développement de l'agriculture dans le tiers monde un fonds qui mobilisera des moyens importants pour l'augmentation de la production agricole.

130. Accélérer le développement du tiers monde, telle est la tâche commune de tous les pays. Elle exige des pays en développement eux-mêmes qu'ils concentrent leurs énergies sur l'objectif du développement. Elle exige aussi que ces

pays s'entraident. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se félicite que la Conférence de Colombo ait mis un accent si fort sur l'idée de l'entraide collective.

131. Les pays producteurs de pétrole participent déjà largement aujourd'hui au transfert de ressources vers les pays en voie de développement pauvres en capitaux. Ils ont aussi prouvé, lors de la dernière Conférence de l'OPEP, qu'ils sont prêts à assumer une coresponsabilité pour l'économie mondiale dans son ensemble.

132. Mais il n'y a aucun doute que c'est aux pays industrialisés de fournir au développement la plus forte contribution extérieure. Jusqu'à présent, les pays industrialisés à économie de marché ont déjà été un moteur du développement du tiers monde. La force de propulsion de ce moteur doit encore être accrue. Le début de l'intégration des pays à économie planifiée dans l'économie mondiale, auquel on a assisté ces dernières années, ouvre maintenant la perspective de les voir enfin, eux aussi, devenir un moteur du développement. Mais il faut exploiter cette possibilité. Les échanges entre pays industrialisés à économie de marché et pays industrialisés à économie planifiée ont presque quadruplé dans les quatre dernières années. Il s'agit maintenant de donner le même rythme de croissance aux échanges entre pays industrialisés à économie planifiée et pays en voie de développement.

133. Le potentiel est énorme. Tandis que les pays industrialisés à économie de marché absorbent les trois-quarts des exportations des pays en voie de développement, la part des pays industrialisés à économie planifiée sur ces exportations n'est que de 4 p. 100.

134. Si nous envisageons l'avenir, la question qui se pose est la suivante : que pouvons-nous faire et que devons-nous faire en commun pour faire progresser le juste équilibre des intérêts entre pays industrialisés et pays en voie de développement ?

135. Premièrement, nous devons, dans les quatre commissions de la Conférence sur la coopération économique internationale, de Paris, trouver des solutions rapides et concrètes aux problèmes définis dans la première phase de la Conférence dans les domaines de l'énergie, des matières de base, des finances et du développement.

136. Deuxièmement, nous devons atteindre des résultats rapides et adéquats dans les réunions et conférences sur les matières premières, décidées à la quatrième session de la CNUCED.

137. Troisièmement, nous souhaitons que tous les pays industrialisés, quel que soit leur système économique, redoublent d'efforts en ce qui concerne le transfert de capital et de technologie vers les pays en voie de développement. De leur côté, les pays en voie de développement doivent créer les conditions permettant à ces efforts d'aboutir.

138. Quatrièmement, nous considérons qu'il est de première urgence d'industrialiser plus fortement les pays en voie de développement. Aussi participons-nous à tous les efforts déployés à cet effet et sommes-nous prêts également

à continuer d'ouvrir nos marchés plus largement. Nous sommes conscients des problèmes d'adaptation qui en résultent pour notre propre économie et nous en tiendrons compte.

139. Cinquièmement, trouver une solution aux problèmes d'endettement devient de plus en plus urgent. La solution de ce problème se situe aussi au premier plan des efforts de la République fédérale d'Allemagne. Dans l'esprit où la République fédérale d'Allemagne a accordé et continue d'accorder son aide financière, elle mobilisera, avec le concours des autres pays donateurs, toutes les forces susceptibles de contribuer à résoudre le problème de l'endettement. En agissant ainsi, elle témoigne sa confiance totale dans l'avenir des pays en voie de développement et de leurs peuples.

140. L'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aura une influence décisive sur la réussite de nos efforts visant à créer un monde coopératif. Nous avons déclaré que les mers sont le patrimoine commun de l'humanité. Il s'agit maintenant de mettre ce principe en pratique, c'est-à-dire de créer un système juridique des mers qui tienne compte d'une façon équilibrée des intérêts de tous les Etats. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne entend coopérer activement à la solution de ces problèmes, car il est convaincu que les problèmes des pays en voie de développement sont aussi les problèmes des pays industrialisés. Certains de nos citoyens ont encore peine à s'en rendre compte. Chez nous aussi, nombreux sont ceux qui doivent encore apprendre que leur destin est lié à celui de tous les autres.

141. Un grand travail d'information est encore nécessaire dans tous les pays industrialisés pour faire comprendre que ce ne sont pas des dons charitables qui font l'objet de négociations du dialogue Nord-Sud, mais bien notre avenir commun.

142. Le Secrétaire général a bien défini le rôle des Nations Unies lorsque, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, à l'intention de l'Assemblée générale, il a caractérisé notre époque comme une période de transition où il nous faut vaincre l'antagonisme qui existe entre le principe de la souveraineté nationale et les principes d'ordre d'un monde interdépendant. Seule la coopération peut nous aider à orienter cette évolution au bénéfice de l'humanité dans son ensemble.

143. Dans cette coopération, l'ONU, en tant qu'unique organisation universelle, a un rôle central à jouer, un rôle que rien ni personne ne pourrait jouer. Conformément au mandat de la Charte, notre organisation doit être le centre où les nations du monde harmonisent leurs actions pour atteindre le but commun de la paix et du progrès. Remplissons ce mandat de la Charte dans le cadre de cette trente et unième session de l'Assemblée générale. Continuons d'oeuvrer à la réalisation de cette grande tâche : créer un monde qui réponde à la vision de notre charte, un monde de paix, un monde de progrès économique et social, un monde où se trouvent réalisées la liberté et la dignité de l'homme.

144. Aujourd'hui plus que jamais, mon pays est persuadé qu'en créant l'Organisation des Nations Unies l'humanité

s'est donné à elle-même une grande chance. Nous ne comprenons que trop bien l'impatience de tous ceux qui attendent la réalisation de leurs droits les plus élémentaires. Nous ne sous-estimons pas non plus les difficultés que rencontrent les Nations Unies pour colmater la grande faille qui existe entre le droit reconnu et la réalité. Nous ne fermons pas les yeux devant les obstacles qui se dressent sur le chemin d'un ordre mondial juste et pacifique. Seul l'esprit d'une coopération entre partenaires peut nous faire avancer. Saisissons donc la chance qui s'offre à nous.

145. M. GROMYKO (Union des République socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Union soviétique, je vous félicite de votre élection aux hautes fonctions de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je vous souhaite de connaître le succès dans l'exercice de cette mission pleine d'honneurs et de responsabilités.

146. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies se poursuivent sans interruption tout au long des 12 mois de l'année, tout comme la politique internationale, qui ne connaît pas de pauses. Mais les sessions annuelles de ce forum qu'est l'Assemblée générale ont une signification particulière. Elles permettent maintenant à près de 150 Etats de voir dans toute sa diversité le panorama politique du monde, de dégager les problèmes fondamentaux qui attendent leur solution et, ce qui est essentiel, de donner, par des efforts conjoints, de nouvelles impulsions à la coopération internationale.

147. L'apparition même de l'ONU, en tant qu'organisation internationale née de la vague de la grande victoire remportée sur les forces du fascisme et de l'agression, a été l'expression de la volonté des peuples de ne pas permettre de nouvelles guerres. Au nom de ceux qui ont péri comme de ceux qui sont restés vivants, les Etats fondateurs ont proclamé leur volonté de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

148. Aujourd'hui encore, les peuples ont le droit d'exiger de leurs dirigeants politiques, de leurs gouvernements et de leurs parlements que soient multipliés, et non pas affaiblis, les efforts visant à renforcer la paix.

149. Nous sommes loin de sous-estimer l'Organisation des Nations Unies. En effet, l'Etat soviétique est l'un de ses fondateurs. L'ONU a été un instrument utile et important dans la lutte des peuples pour leur libération de l'oppression coloniale. On voit aussi sa contribution considérable dans le fait que des pourparlers sont en cours, que des accords sont mis au point qui permettent, dans certains secteurs, de ralentir la course, aux armements. L'Organisation, dans certains cas, a aidé à éteindre les conflits. Tout cela est vrai.

150. Néanmoins, si l'on juxtapose le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et les problèmes qui restent en suspens dans la politique mondiale, force nous est de nous poser au moins deux questions.

151. Premièrement, les possibilités de l'Organisation sont-elles pleinement utilisées dans tous les cas où la tension monte et le sang coule dans telle ou telle région du monde ? Non, l'Organisation ne se trouve pas toujours à la

hauteur de la situation. Il en a été ainsi en Indochine; il en est toujours ainsi au Moyen-Orient; il en est ainsi à Chypre et il en est ainsi en Afrique australe.

152. En conséquence, la confiance des hommes en l'efficacité des Nations Unies, en leur capacité d'accorder un appui nécessaire aux victimes de l'agression, se trouve sapée.

153. Lorsque d'aucuns succombent à la tentation d'employer la force pour s'appropriier les terres d'autrui, lorsqu'ils bafouent les droits des peuples à un libre développement, la question se pose de savoir ce qu'est devenue leur signature apposée sur la Charte des Nations Unies. Quelle que soit la façon de s'exprimer, une chose est claire : semblable politique est hostile aux intérêts de la paix et aux nobles objectifs au nom desquels la nouvelle organisation internationale avait été fondée. C'est précisément la raison pour laquelle l'activité du Conseil de sécurité demeure, trop souvent, paralysée et que de nombreuses résolutions de l'ONU restent lettre morte.

154. Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies s'est-elle réellement engagée dans la solution du problème le plus urgent qui se pose actuellement devant l'humanité : l'élimination du danger d'une nouvelle guerre mondiale ? Malheureusement, à cette question non plus on ne peut donner de réponse affirmative.

155. Chaque fois que l'Assemblée générale se réunit, elle examine une centaine de questions et adopte des résolutions plus nombreuses encore. Parfois, ces résolutions sont si bonnes que, considérées du seul point de vue de leur structure verbale, elles seraient dignes d'être affichées dans cette salle comme des mots d'ordre.

156. Les résolutions étant ce qu'elles sont, on voit parallèlement se mettre en marche une gigantesque machine de fabrication d'armements, en d'autres termes, la préparation matérielle de la guerre. Pour utiliser une image, le globe terrestre — ou, en tout cas, une partie considérable — est entouré de chaînes de production qui fabriquent sans interruption des types d'armes terrestres, aériennes, sous-marines et autres, toujours plus meurtrières.

157. Nombreux sont les dirigeants qui ont lié leur carrière à la course aux armements et qui, élaborant leur politique sur cette base, prônent la fabrication de moyens toujours nouveaux de destruction et d'extermination. Les fusées sans ailes ne leur suffisent plus. Il leur faut aussi des fusées à ailes. Le bombardier de type B aujourd'hui ne les satisfait plus; ils ont besoin du type B-1, voire d'un type C quelconque.

158. Il est de fait que le monde d'aujourd'hui dépense 60 fois plus pour initier un soldat à l'ABC de l'extermination que pour apprendre à un enfant la science de la création. Mais en lisant les comptes rendus de certains parlements, on serait amené à conclure qu'il n'y a pas de mal plus grand que la réduction des dépenses militaires. En conséquence, on adopte des budgets de guerre records. Ceux qui manient les machines-outils, ceux qui labourent la terre, ceux qui poursuivent des activités scientifiques ou culturelles sont privés de ressources toujours plus importantes qui pourraient servir à améliorer l'alimentation, à satisfaire les

besoins de la santé publique, de l'éducation, de la construction de logements et de la sécurité sociale.

159. La science et la technique ont fait un immense pas en avant et les possibilités de relever le niveau du bien-être matériel et culturel se sont accrues de manière illimitée. Mais une énorme partie des ressources matérielles et intellectuelles du monde se trouve engloutie par la course aux armements. D'après les statistiques de l'ONU, le monde contemporain dépense pour les armements près de 300 milliards de dollars par an, ce qui équivaut à plus d'un million de dollars toutes les deux minutes. En trois heures que doit durer la présente séance plénière de notre session, la masse des moyens de destruction aura augmenté de 90 millions de dollars.

160. Et que dire des raisonnements érigés presque au rang de théories lorsque, avec un dédain criminel envers la vie humaine, envers les réalisations de la civilisation, on prêche un point de vue selon lequel l'avenir de l'humanité serait mieux bâti sur des cendres radioactives ?

161. Nous n'allons pas analyser les causes qui ont engendré la course aux armements ni leur nature sociale, encore que, certes, nous puissions dire quelque chose à ce sujet. Aujourd'hui, ici, où sont représentés des Etats dotés de régimes sociaux différents, il convient de faire porter l'attention sur ce qui touche tout le monde de la même manière, à savoir la prévention de la guerre et le renforcement de la paix.

162. L'Union soviétique rejette la triste conclusion selon laquelle les hommes ne seraient pas en mesure d'arrêter la course aux armements. Et personne ne pourra prouver que les hommes doivent constamment ou faire la guerre ou s'apprêter à se détruire.

163. Depuis près de six décennies déjà, notre pays s'inspire dans sa politique d'idées différentes : celles de la paix et de l'amitié entre les peuples. Le fondateur de l'Etat soviétique, Lénine, disait : "La fin des guerres, la paix entre les peuples, la cessation du pillage et de la violence, voilà précisément notre idéal".

164. L'Union soviétique agit dans l'arène internationale en coopération et collaboration étroites avec ses alliés et amis, les Etats socialistes frères. Nous sommes fiers que l'influence des pays socialistes sur l'évolution des affaires du monde devienne de plus en plus profonde. Nous en sommes fiers parce que cette influence est employée non seulement dans l'intérêt de ces Etats mais aussi dans le but du renforcement de la paix universelle.

165. Tout homme objectif constate que les membres du Traité de Varsovie, les pays de la communauté socialiste, introduisent dans la politique internationale le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats, avancent des initiatives et des propositions concrètes en faveur de la paix et servent de soutien sûr aux peuples qui luttent pour leur libération nationale et pour le progrès social.

166. Les idées de paix léninistes se trouvent avec une force nouvelle incarnées dans les décisions du forum suprême de notre parti — le vingt-cinquième Congrès du parti com-

muniste de l'Union soviétique, qui s'est tenu au printemps dernier. Son programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationales, pour la liberté et l'indépendance des peuples, exposé dans le rapport présenté par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, est pénétré d'un optimisme profond et d'une foi inébranlable en la possibilité d'instaurer une paix durable sur la terre.

167. En tant que l'un des objectifs primordiaux des activités de l'Union soviétique en matière de politique étrangère, le vingt-cinquième Congrès a fixé pour tâche de chercher à endiguer la course aux armements, pour ensuite renverser le courant et passer au désarmement. Nous avons avancé de nombreuses propositions précises à ce sujet. Certaines de ces propositions sont conçues pour une longue période; d'autres, si nos partenaires font preuve, de leur part, de bonne volonté, pourraient être réalisées prochainement.

168. Qu'entendons-nous par là, en termes concrets ?

169. Il s'agit avant tout de contenir l'accroissement ultérieur des armes de destruction massive et, ensuite, de les interdire et de les supprimer totalement. La conscience de l'humanité exige qu'au bout du compte les armes nucléaires soient supprimées.

170. L'Union soviétique a été et reste favorable à l'exclusion de ces armes des arsenaux des Etats et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins uniquement pacifiques. Nous estimons que les puissances nucléaires, auxquelles pourraient se joindre tous les autres Etats, doivent s'unir à la table des négociations afin d'examiner sous tous ses aspects le problème du désarmement nucléaire et de tracer en commun les voies de la solution. L'Union soviétique est prête à participer à tout moment à de telles négociations.

171. Indépendamment de ces négociations, il est indispensable que cessent partout et de la part de tous les essais d'armes nucléaires. Cela mettrait fin au perfectionnement qualitatif de ces armes. C'est dans ce but que tend la proposition de conclure un traité portant interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, que l'Assemblée générale a adoptée à sa précédente session [résolution 3466 (XXX)]. L'ouverture des pourparlers à ce sujet traîne en longueur sans justification. Cela n'est pas dû à l'absence des conditions objectives nécessaires, qui existent depuis longtemps, mais au manque de désir de certaines puissances nucléaires de s'engager dans la voie des négociations.

172. Le problème des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques ne saurait constituer une pierre d'achoppement, car l'Union soviétique et les Etats-Unis ont su s'entendre à ce sujet en signant récemment un traité approprié<sup>12</sup>. Nous espérons que celui-ci sera prochainement ratifié par les Etats-Unis. Quant à nous, nous ne tarderons pas à le faire.

173. Voici longtemps que le problème du contrôle se trouve enflé de manière artificielle. Or la mise au point des

techniques de détection des phénomènes sismiques fait disparaître cette divergence de vues, elle aussi. Si, néanmoins, certains ont toujours des doutes à ce sujet, nous sommes convaincus qu'il serait possible de trouver une méthode d'approche mutuellement acceptable qui éliminerait ces doutes.

174. En un mot, il ne saurait plus exister de réserves convaincantes qui empêchent de mener à bien l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires.

175. Il est de plus en plus préoccupant que les voies de prolifération des armes nucléaires n'aient pas encore été complètement coupées. On pourrait s'imaginer à quel point s'accroîtrait le danger d'une guerre nucléaire si de nouveaux Etats, surtout des Etats qui se trouvent en conflit, s'engageaient dans le processus de mise au point et d'accumulation des armes nucléaires.

176. Nul n'ignore actuellement que le commerce international des matières nucléaires est en voie d'expansion et, dans certains cas, il n'y a pas de certitudes suffisantes que la possession de matières fissibles disponibles ne puisse servir à des fins dangereuses ni que des moyens de mise au point d'armes nucléaires ne tombent entre les mains d'hommes irresponsables, d'aventuriers ou, tout simplement, de fous. Ce n'est pas là une question de commerce, mais une question de politique et de sécurité.

177. Cela ne signifie-t-il pas qu'il est indispensable de protéger de manière sûre le monde contre tous les dangers de ce genre ? On pourrait y parvenir en renforçant le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Il convient de multiplier les efforts afin que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] devienne authentiquement universel et que tous les Etats y adhèrent, sans exception.

178. L'Union soviétique propose d'interdire complètement et de détruire tous les agents chimiques de guerre, comme on l'a fait pour les armes bactériologiques. Si tous les Etats ne sont pas disposés à le faire, il faut tout d'abord s'entendre sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques les plus dangereuses et les plus meurtrières.

179. Les moyens d'extermination massive déjà accumulés ne sont pas les seuls à présenter des dangers. Les armes fondées sur des principes d'action qualitativement nouveaux - par mode d'emploi, objectifs de destruction ou mode d'action - pourraient, en puissance, devenir tout aussi menaçantes. Même si, aujourd'hui, elles n'existent que sur le papier, à l'état de maquettes ou d'idées, l'expérience nous montre que la distance qui nous sépare de leur apparition n'est pas si grande.

180. A la dernière session de l'Assemblée générale déjà, l'Union soviétique avait proposé de conclure un accord international qui ferait obstacle à la mise au point et à la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes d'extermination massive<sup>13</sup>. Il s'est pourtant trouvé des gens pour se demander s'il était possible d'interdire ce qui n'existait pas encore ! Cependant, dès le début de

<sup>12</sup> Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, signé à Washington et Moscou le 28 mai 1976 (voir document A/31/125).

<sup>13</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2357<sup>e</sup> séance.

l'examen de la question au sein de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, il est apparu qu'il y avait matière à négocier sérieusement. Il est infiniment plus difficile de s'entendre sur la suppression de ces types d'armes dont les armées sont déjà dotées. L'Union soviétique estime qu'il faut faire tout ce qui est possible afin de ne pas permettre la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes d'extermination massive.

181. Lorsqu'on parle d'armes de destruction massive, il n'est pas coutume d'y associer les armements de type classique. Or, le char d'aujourd'hui, l'avion, le canon, même les armes de tir légères, sont en fait tellement perfectionnés qu'ils deviennent des moyens d'extermination de grandes masses d'hommes.

182. Après la fin de la seconde guerre mondiale, l'Union soviétique a maintes fois fait des propositions en vue de réduire également les armements de type classique et les effectifs des forces armées. Elle croit qu'il est nécessaire aussi d'examiner ces questions.

183. Tout comme par le passé, l'Union soviétique se prononce maintenant pour que soient démantelées toutes les bases militaires situées en territoires étrangers. L'existence de ces bases constitue l'une des causes principales des complications et de la tension que connaît la situation mondiale. Aujourd'hui, cette question n'est pas moins urgente qu'elle ne l'était hier.

184. Pour ouvrir des voies nouvelles à la solution du problème du désarmement, il est nécessaire de faire des efforts dans différentes directions. Dans certains cas, on s'approche du résultat recherché en dégageant, en tant que sujet de négociations, des types d'armes déterminées, tels que les fusées stratégiques, les vecteurs d'armes nucléaires. Dans d'autres cas, c'est l'examen de tel ou tel autre aspect de la limitation de la course aux armements dans certaines régions du globe qui offre les plus grandes promesses. L'Union soviétique est favorable à l'utilisation de chacune de ces méthodes d'approche et, lorsque les circonstances le permettent, elle est en faveur de leur examen combiné. Cela détermine également l'attitude de notre pays envers les mesures régionales de détente militaire, et notamment la possibilité de créer des zones de paix ou des zones exemptes d'armes nucléaires.

185. Nous considérons comme raisonnable le désir de certains Etats d'Asie et d'Afrique de faire de l'océan Indien une zone de paix. Le problème clef, ici, consiste à faire en sorte que cette région soit exempte de bases militaires étrangères, élément essentiel d'une présence militaire permanente. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle n'a jamais eu et n'a pas l'intention de construire des bases militaires dans l'océan Indien.

186. Si la question des bases militaires étrangères est réglée de la sorte, l'Union soviétique sera disposée à rechercher, de concert avec d'autres puissances, les voies menant à la réduction, sur une base de réciprocité, des activités militaires des Etats non côtiers dans l'océan Indien et dans les régions immédiatement avoisinantes. Notre pays est disposé à contribuer à la réalisation de l'idée de transformer l'océan Indien en une zone de paix. Ce faisant, on ne doit certainement pas faire obstacle à la liberté de navigation ni

à la recherche scientifique dans l'océan Indien. Si les Etats intéressés tiennent dûment compte de notre approche, l'Union soviétique sera en mesure de prendre part aux consultations sur les questions touchant les préparatifs de la convocation d'une conférence internationale sur l'océan Indien.

187. Parmi les diverses méthodes utilisées en vue de limiter la course aux armements, il en existe encore une qui constitue en quelque sorte la synthèse des diverses possibilités. Il s'agit de la réduction des budgets nucléaires.

188. Il y a trois ans, l'Assemblée générale a approuvé notre proposition de réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et d'affecter une partie des ressources ainsi économisées à l'aide aux pays en développement [résolution 3254 (XXIX)]. La solution pratique de cette question a été bloquée en raison de la position adoptée par certains Etats. Afin de la faire démarrer du point mort, nous sommes prêts à rechercher des chiffres concrets, mutuellement acceptables, à partir desquels devrait commencer la réduction. En tant que premier pas, il serait possible déjà de se mettre d'accord, pour l'année 1977, sur un chiffre plus élevé que 10 p. 100 ou sur un chiffre inférieur. Ce qui importe, c'est que les négociations sur cette question soient entamées.

189. Les adversaires de la réduction des dépenses militaires mettent tout en oeuvre pour empêcher tout accord à ce sujet. Ils s'évertuent à prouver que des budgets militaires gonflés seraient nécessaires aux intérêts de la paix, qu'ils permettraient d'augmenter l'emploi dans la sphère de production, qu'ils contribueraient à renforcer les positions vis-à-vis de leurs partenaires aux négociations, et avant tout vis-à-vis de l'Union soviétique. Mais tous ces arguments sont mensongers. Ceux qui y ont recours se rendent fort bien compte que tout a été en réalité mis sens dessus dessous. Mais, naturellement, ils ne veulent pas dire la vérité. Ceux qui fondent leur politique non pas sur la duperie des peuples, mais sur la révélation des causes réelles de ce phénomène international qu'est une course aux armements effrénée, ne peuvent pas accepter cela et ils jugent nécessaire de le déclarer du haut de cette tribune des Nations Unies.

190. Le rythme de la course aux armements dépasse, jusqu'à maintenant, et de loin, les efforts déployés par les Etats en vue de l'endiguer, et ce décalage ne fait que croître. Le moment est venu de tout faire non seulement pour réduire ce décalage et même l'éliminer complètement, mais aussi pour que l'efficacité des négociations de désarmement dépasse celle de la course aux armements en facilitant la cessation de celle-ci. L'Union soviétique, comme par le passé, part de l'idée que, s'il n'est pas possible de se mettre immédiatement d'accord sur la suppression d'une arme quelconque, il faudrait commencer par en limiter sensiblement la production. Mais, en tout état de cause, ce qui importe, c'est de commencer.

191. Personne ne saurait nier aujourd'hui que la course aux armements a atteint des dimensions sans précédent. Cela exige que soient conjugués les efforts de tous les Etats, nucléaires ou non nucléaires, grands ou petits, développés ou en développement, afin de mettre un frein à cette course.

192. Voilà pourquoi l'Union soviétique a proposé et propose d'examiner le problème du désarmement dans son ensemble, au sein du forum le plus large et le plus représentatif que serait une conférence mondiale du désarmement. L'immense majorité des Etats se prononce en faveur de sa convocation, et pourtant la réalisation de cette proposition continue de se heurter aux objections de certaines grandes puissances.

193. On a émis, à ce sujet, l'idée de l'opportunité d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui examinerait les questions de désarmement. Soit ! C'est là aussi un forum valable si l'on y voit une étape intermédiaire dans la préparation d'une conférence mondiale. Mais il doit s'agir d'une session extraordinaire et non pas d'une session de routine. A mes yeux, sa tâche consisterait à frayer la voie à une conférence mondiale et à assurer, en fin de compte, un tournant réel dans le règlement des questions de désarmement. Les travaux de cette session devraient être pénétrés de la haute responsabilité de tous les Etats du monde, et surtout des grandes puissances.

194. Telle est, en substance, la manière dont nous approchons le problème de la cessation de la course aux armements et celui du désarmement. Telle est l'essence du mémorandum que l'Union soviétique soumet sur ces questions à la présente session et qu'elle a fait distribuer en tant que document officiel des Nations Unies [A/31/232].

195. Nous avons déjà avancé, par le passé, un certain nombre de dispositions que ce texte contient; d'autres s'y trouvent énoncées pour la première fois. Je voudrais exprimer la certitude que les Etats Membres interpréteront ce document important comme exprimant la volonté sincère de l'Union soviétique et celle de notre peuple de contribuer à ce que l'humanité se voie préservée de la menace d'une guerre mondiale dévastatrice.

196. Ni au cours des années qui ont précédé la seconde guerre mondiale, ni durant les premières décennies d'après guerre, il ne s'est présenté de conditions objectives semblables permettant d'avancer vers la cessation de la course aux armements et vers le désarmement. Ces derniers temps, comme on le sait, il a été possible d'aboutir à des arrangements internationaux qui, dans quelques secteurs, imposent certaines limites à l'accroissement des armements. Dans la mesure où l'on peut en juger, l'on se trouve à la veille de la mise au point d'un accord important sur l'interdiction d'agir sur le milieu naturel à des fins militaires ou d'autres fins hostiles. Nombre de questions ayant trait au désarmement sont actuellement à l'examen de la part des Etats.

197. D'abord, et pour des raisons évidentes, les pourparlers en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques occupent une place de choix. La signification de ces pourparlers dépasse de loin le cadre des intérêts de ces deux pays. Nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des efforts actifs afin que l'arrangement bien connu de Vladivostok soit traduit en un texte d'accord.

198. Nul ne saurait douter, je pense, que le désarmement général et complet donnera les meilleures garanties de paix, et la politique extérieure soviétique vise à contribuer à cet objectif final depuis l'époque de Lénine.

199. Mais, tout en poursuivant les efforts destinés à résoudre cette tâche historique, il est possible, il est nécessaire aussi de diminuer la menace de voir éclater une guerre par tout autre moyen. Qu'est-ce qui compte le plus aujourd'hui ? En premier lieu, un arrangement ferme entre les Etats sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

200. On peut dire que le principe du non-recours à la force ou à la menace de la force figure déjà dans la Charte des Nations Unies. Certes ! Mais il n'en est pas moins vrai que de nombreux Etats cherchent les moyens de mettre ce principe en pratique. Et ce n'est pas par hasard qu'il a été jugé nécessaire de le mettre particulièrement en relief dans les récents accords et traités bilatéraux et multilatéraux.

201. Le principe du non-recours à la force a été formulé de manière détaillée dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les Etats non alignés ont plus d'une fois souligné, notamment au cours de leurs rencontres au niveau le plus élevé, la nécessité d'observer strictement ce principe.

202. Il est encore une circonstance de poids. Lors de la signature de la Charte des Nations Unies, les armes atomiques étaient pratiquement inexistantes. Leur apparition et, plus encore, leur croissance en un énorme ensemble de types et d'espèces d'armes représentent un facteur qualitativement nouveau. Ce facteur modifie radicalement la notion des conséquences d'un conflit militaire. Et ce n'est pas sans raison que, dans sa résolution spéciale, adoptée en 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a lié la renonciation à l'emploi de la force à l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [résolution 2936 (XXVII)]. Donc, la question de savoir comment il convient de pratiquer les rapports entre Etats sans compromettre la sécurité des peuples est loin d'avoir disparu de l'ordre du jour.

203. Le monde actuel connaît bon nombre de problèmes en suspens. Ils ont été légués au monde par la seconde guerre mondiale et par la période de la "guerre froide". Ces problèmes ne cessent de surgir dans les relations internationales actuelles.

204. Défaire les noeuds des divergences entre Etats, régler les problèmes en suspens, cela doit se faire à la table des négociations, par des moyens pacifiques. Le principe du non-recours à la force doit devenir une loi immuable de la vie internationale. C'est précisément à cet impératif que répond la proposition faite du haut de la tribune du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique en vue de la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

205. C'est avec satisfaction que nous constatons que cette proposition a trouvé un large écho et a suscité l'intérêt de nombreux Etats. En même temps, on nous demande comment l'Union soviétique conçoit, dans le concret, le contenu de semblable traité.

206. La réponse à cette question est fournie par le projet de traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales que l'Union soviétique soumet à l'Assemblée générale [A/31/243].

207. Le traité proposé stipule, en substance, que tous les signataires s'en tiendront rigoureusement à leur engagement de ne pas recourir, dans leurs relations réciproques tout comme dans les relations internationales en général, à la force ou à la menace de la force, que ce soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

208. En conséquence, ils s'abstiendraient d'employer leurs forces armées avec l'utilisation de quelque type d'armes que ce soit, y compris les armes nucléaires, sur terre, en mer, dans l'air et dans l'espace extra-atmosphérique, ou de menacer d'utiliser ces armes.

209. Ils devraient réaffirmer l'engagement de régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

210. Il existe, bien entendu, une différence de principe entre le déclenchement d'hostilités à des fins d'agression, d'une part, et le droit légitime de riposter à l'agression ou d'en éliminer les conséquences, d'autre part. Par exemple, les Arabes peuvent-ils accepter la perte de leurs terres ? Ou bien les peuples coloniaux n'ont-ils pas le droit de mener la lutte pour l'indépendance jusqu'à la victoire finale ? Ils ont, à cet égard, un droit inaliénable.

211. Le fond du problème, c'est de ne pas permettre l'agression. Dans ce cas, il ne serait plus besoin de recourir à la force pour y riposter. La source du mal, c'est l'agression, et non la volonté de rétablir la justice — c'est-à-dire la cause et non la conséquence. Notre projet de traité — et je tiens à le souligner tout spécialement — part de la définition de l'agression, élaborée par les Nations Unies. Tous les Etats ici représentés ont voté en faveur de ce document [résolution 3314 (XXIX)].

212. Le traité tient pleinement compte du système des rapports bilatéraux et collectifs qui s'est constitué entre Etats dans l'arène mondiale. Un de ses articles stipule que rien dans le présent traité n'affecte les droits et les obligations des Etats découlant de la Charte des Nations Unies et des traités ou accords qu'ils ont conclus antérieurement.

213. Il est prévu que ce traité serait à tout moment ouvert à la signature de tout Etat du monde. Cela veut dire que, premièrement, il aura un caractère général, universel et que, deuxièmement, pour les Etats signataires, le traité entrera en vigueur à partir de la date de sa ratification. Par conséquent, il n'y aura pas lieu d'attendre que tel ou tel nombre de pays adhèrent au traité.

214. D'après notre projet, le Secrétaire général des Nations Unies serait dépositaire du traité. L'Organisation des Nations Unies, dans son ensemble, sera appelée à appuyer le traité de tout son poids moral et politique.

215. La conclusion du traité que nous proposons constituerait un acte d'une importance exceptionnelle, qui rapprocherait le monde de l'époque où il sera possible d'extirper définitivement la menace de guerre et d'agression. Renforçant et consolidant les dispositions sur le

non-recours à la force contenues dans différents documents internationaux, le traité donnerait à tous les peuples, à tous les pays — grands ou petits — des garanties nouvelles et plus sûres de sécurité et accroîtrait leur certitude que la vie pacifique ne serait pas troublée.

216. Il n'est pas non plus douteux que le traité favoriserait la mise en pratique de mesures efficaces de désarmement. En effet, le projet prévoit expressément que ses parties feraient, dans ce but, les efforts nécessaires.

217. Les droits ou les intérêts de qui seraient-ils enfreints par un tel traité, et à qui ne profiterait-il pas ? Chaque Etat — à condition d'occuper effectivement des positions de paix et de coopération internationale — y gagnerait. A la suite de la conclusion d'un tel traité, c'est la paix dans le monde entier qui serait gagnante.

218. L'Union soviétique espère que l'Assemblée générale examinera sous tous ses aspects la proposition de conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, et qu'elle prendra position en sa faveur.

219. Voici donc les nouvelles initiatives concrètes, qui ont pour but de mettre fin à la course aux armements et d'exclure le recours à la force des rapports entre Etats, que l'Union soviétique présente à cette haute tribune. Nous sommes convaincus que, précisément, d'une avance dans ces deux directions dépend, de manière décisive, la consolidation radicale des fondements de la paix universelle. Le climat politique dans le monde et les processus de détente internationale qui y dominent sont favorables à la mise en pratique constructive et solide de ces initiatives.

220. Aujourd'hui, c'est la détente ainsi que l'attitude des Etats à son égard qui se trouvent au centre de la politique mondiale. Ce fait, à lui seul, montre déjà que la détente n'est pas un mythe ou un mot destiné à frapper l'imagination. Elle signifie un réel tournant qui permet de s'éloigner de l'affrontement et de l'équilibre au bord de la guerre pour aller vers une coopération pacifique, et mutuellement avantageuse entre Etats et pour remplir celle-ci d'un contenu matériel toujours plus important.

221. Aucun Etat, aucun gouvernement — s'il veut, bien entendu, rester en contact avec la réalité — ne doit hésiter dans son choix de la politique à poursuivre : promouvoir la diminution continue de la tension et éliminer les vestiges de la guerre froide, ou, au contraire, attiser les conflits et les frictions. Chaque gouvernement, chaque homme d'Etat, doit considérer comme un honneur de participer au mouvement général des forces qui agissent en faveur d'une atténuation continue de la tension dans le monde.

222. Les hommes d'Etat directement responsables de la politique étrangère de leurs pays doivent se rendre pleinement compte que la politique de règlement des problèmes internationaux, notamment des problèmes les plus brûlants et les plus compliqués, par voie de négociation — et uniquement par voie de négociation — est également conforme aux intérêts de tous les peuples et de tous les Etats. Et s'il en est ainsi, est-il admissible de se prononcer aujourd'hui pour la détente et de s'y opposer demain ? Ou, tout en proclamant son désir d'améliorer les relations entre

les Etats et, à plus forte raison, entre les grandes puissances, d'être en même temps, dans ses actes pratiques, à la traîne de ceux qui, en matière de grande politique, ne voient pas plus loin que les boutons de leurs uniformes militaires ? Invoquer, dans ce cas, des considérations de politique intérieure équivaut à considérer la détente comme une menue monnaie destinée à des arrangements politiques et non pas comme une ferme et noble orientation vers une paix assurée.

223. On assiste également à des tentatives visant à interpréter la détente comme si elle constituait presque une autorisation de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. En effet, peut-on qualifier autrement cette fausse sollicitude que certains manifestent à l'égard des droits des citoyens d'autres pays ? En réalité, on fait monter sur un piedestal des renégats isolés qui estiment que les lois de leur propre pays ne sont pas faites pour eux. Ceux qui les entourent de soins aussi touchants feraient mieux d'ouvrir les yeux et de jeter un coup d'oeil plus attentif sur eux-mêmes et sur ce qui les entoure pour voir où en sont les choses dans leur propre maison en matière de violation réelle, et non pas imaginaire, des droits de l'homme.

224. Nous sommes partisans de ce que la politique étrangère des Etats en matière de paix soit élaborée et appliquée de manière honnête et suivie. Nous nous félicitons des déclarations, préconisant précisément cette politique, prononcées du haut de la tribune de cette organisation mondiale. Pour ce qui est de mon pays, sa position a été définie avec toute la clarté voulue par les décisions du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Se faisant l'interprète de la volonté du parti communiste de l'Union soviétique et du peuple soviétique tout entier, Leonid Brejnev a déclaré que notre pays "mettra tout en oeuvre pour approfondir la détente internationale, pour lui donner la forme concrète d'une coopération mutuellement avantageuse entre Etats". C'est là notre ferme orientation en matière de politique étrangère, et l'Union soviétique s'y conformera infailliblement.

225. L'expérience prouve que si les Etats, aussi différents qu'ils soient, tiennent compte des réalités et font preuve d'une volonté allant dans le même sens - le sens du renforcement de la paix - les résultats obtenus sont impressionnants. L'Europe en constitue un exemple convaincant. L'année qui s'est écoulée depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe témoigne que, dans l'ensemble, la situation en Europe évolue sous le signe de la mise en pratique des arrangements approuvés à Helsinki.

226. Il est vrai cependant que certains hommes politiques se plaisent à dire avec maussaderie qu'ils n'aiment pas tel ou tel passage de l'Acte final de la Conférence européenne. Nous pourrions, nous aussi, en énumérer bon nombre de paragraphes qui ne vont pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Mais ce qui a été adopté par tous les participants, ce qui a été solennellement scellé par la signature des plus hauts responsables des Etats, doit être appliqué, et appliqué de manière intégrale. Et cela est vrai aussi, naturellement, pour la partie du document qui porte sur l'inadmissibilité de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des Etats. C'est ainsi qu'agit et qu'a l'intention d'agir l'Union soviétique.

227. Certes, cela ne concerne pas seulement les décisions prises à Helsinki. Tous les traités et accords conclus ces dernières années, afin d'assurer un avenir pacifique à l'Europe, doivent être rigoureusement appliqués par toutes les parties. Je tiens à souligner particulièrement que des tentatives destinées à ébranler l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest, qui contribue depuis cinq ans déjà à assainir le climat au centre du continent européen, vont à l'encontre de ces intérêts.

228. Le bilan de la Conférence européenne a fait apparaître des possibilités nouvelles d'étendre les rapports entre les Etats européens dans les domaines de la politique, de l'économie, de la science et de la technique, de la culture, des contacts, de l'information et de l'éducation. L'Union soviétique a fait des propositions concrètes afin d'établir une coopération multilatérale dans des domaines aussi importants que l'énergie, les transports et la protection de l'environnement.

229. A l'heure actuelle, la tâche qui consiste à compléter la détente politique par une détente militaire apparaît au premier plan dans les affaires européennes. Qu'est-ce que cela signifie en tout premier lieu ? Il s'agit de mener à bon port les négociations de Vienne sur une réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, où leur concentration est plus forte que dans toute autre région du monde.

230. L'Union soviétique et les autres pays socialistes qui participent à ces négociations s'efforcent de donner à la discussion un caractère constructif. Nous avons indiqué les chiffres relatifs à l'ensemble des effectifs des forces armées des pays membres du Traité de Varsovie, qui se trouvent dans la zone de réduction, notamment les troupes terrestres. Maintenant, la parole est à nos partenaires. Si l'on ne cherche pas à obtenir des avantages militaires unilatéraux, le succès viendra couronner également les négociations de Vienne.

231. On sait la grande importance que revêt, pour le climat international, l'état des relations soviéto-américaines. Grâce aux accords et aux arrangements conclus au cours des dernières années entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, les conditions nécessaires existent pour que ces relations continuent d'être édifiées sur une base constructive.

232. En ce qui la concerne, l'Union soviétique ne s'inspire pas, dans sa politique, de considérations de conjoncture. Une seule voie, qui consiste à agir en se fondant sur la politique établie conjointement ces dernières années et respectant l'esprit et la lettre des accords signés, est conforme aux véritables intérêts des deux pays ainsi qu'à ceux de la paix. L'Union soviétique s'attend que les Etats-Unis agissent précisément de cette façon. La suite des événements en dépendra au premier chef.

233. Les relations entre l'Union soviétique et la France se développent dans un sens favorable, ce qui a notamment trouvé son expression dans la signature de nombreux accords, dont la Déclaration sur le développement de l'amitié et de la coopération, signée en octobre dernier<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Déclaration sur le développement de l'amitié et de la coopération entre la France et l'Union soviétique, signée à Moscou le 17 octobre 1975.

C'est dans le même sens que va le récent accord soviéto-français sur la prévention du déclenchement accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires<sup>15</sup>. Quant à l'Union soviétique, elle s'en tiendra avec constance à l'orientation qu'ont prise ses relations avec la France.

234. Bon nombre des réalisations obtenues dans les rapports entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne et, avant tout, la conclusion entre les deux Etats, le 12 août 1970, du Traité de Moscou, ont marqué la fin de toute une étape de l'histoire de l'Europe d'après guerre. Une page, importante du point de vue des principes, a été tournée dans la bonne direction. L'Union soviétique se prononce pour un développement et une intensification accrus de la coopération avec la République fédérale d'Allemagne, étant entendu, cela va sans dire, que la politique de celle-ci sera déterminée par les intérêts de la paix et, notamment, par ceux d'un développement pacifique et de relations de bon voisinage en Europe.

235. Les relations entre l'Union soviétique et, pratiquement, tous les Etats que l'on a coutume d'appeler "occidentaux" — Grande-Bretagne ou Danemark, Italie ou Belgique, Canada ou Suède — acquièrent de plus en plus la nature d'une coopération normale et mutuellement avantageuse.

236. Les succès de la politique de détente ne signifient nullement que cette politique n'a plus d'adversaires. On peut déceler sans difficulté les forces hétéroclites qui, souvent, lui opposent un front commun aussi bien en Europe qu'ailleurs. Du reste, ces forces se trahissent chaque jour elles-mêmes.

*M. Fischer (République démocratique allemande), vice-président, prend la présidence.*

237. Il faut que tous les peuples puissent jouir des fruits de la politique de détente. Mais l'on sait qu'un danger continue de planer sur l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et que la situation au Moyen-Orient reste tendue.

238. Il ne peut y avoir aucun doute que, tant que continuera l'occupation des terres arabes par Israël, tant que seront bafoués les droits légitimes du peuple arabe de Palestine, le Moyen-Orient restera en proie à la fièvre.

239. Aujourd'hui, le monde entier sait que, ces derniers mois, plusieurs milliers de personnes sont mortes ou ont été blessées au Liban. Les événements tragiques de ce pays sont le résultat direct de l'agression impérialiste contre les Arabes. Les événements au Liban constituent une conséquence directe de l'absence d'un règlement général au Moyen-Orient. Ce coup est dirigé en premier lieu contre les patriotes du Liban et le courageux peuple arabe de Palestine, dont on ne peut manquer d'admirer la juste lutte.

240. L'Union soviétique part de l'idée que la crise libanaise doit être réglée par une voie démocratique et pacifique et par les Libanais eux-mêmes, sans aucune

ingérence extérieure, sur la base du maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban.

241. La tension qui persiste au Moyen-Orient n'est pas une raison pour affirmer que la situation dans la région est sans issue. Grâce aux efforts de nombreux Etats, dont l'Union soviétique, une bonne base a été élaborée qui permettrait d'établir la paix dans la région. Il s'agit d'évacuer les troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967; il s'agit de satisfaire les revendications nationales légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit inaliénable à fonder son propre Etat; il s'agit d'octroyer des garanties internationales de sécurité à tous les Etats du Moyen-Orient, y compris Israël.

242. Y a-t-il là des éléments qui puissent ne pas convenir à quiconque, si l'on songe vraiment à vivre en paix avec ses voisins ?

243. Malheureusement, le mécanisme international établi pour mettre au point des arrangements nécessaires sur le Moyen-Orient, c'est-à-dire la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient, reste bloqué. L'Union soviétique se prononce pour la reprise de ses travaux, le plus tôt étant le mieux. Elle se prononce pour l'examen, dans ce cadre, de toutes les questions essentielles du règlement au Moyen-Orient; je répète : toutes les questions essentielles de ce règlement.

244. La nécessité de voir l'Asie s'engager dans le processus de détente se fait sentir de plus en plus. Des conditions y mûrissent qui permettent de renforcer la paix par les efforts conjoints des Etats d'Asie. Des événements d'une immense portée historique, à savoir la fin de la guerre en Indochine et la fondation d'un nouvel et grand Etat pacifique, la République socialiste du Viet Nam, militent en faveur de cette thèse. L'Union soviétique est convaincue que la voix du Viet Nam, indépendant et uni, se fera bientôt entendre de toute sa force du haut de cette tribune. Nous demandons instamment qu'il n'y ait pas d'atermoiements quant à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

245. La coopération amicale entre l'Union soviétique et l'Inde constitue un facteur de stabilisation important sur le continent asiatique. La compréhension mutuelle et la confiance entre ces deux Etats ont trouvé une nouvelle et éclatante manifestation au cours de la récente visite en Union soviétique du Premier Ministre de la République de l'Inde, Mme Indira Gandhi.

246. Parallèlement aux tendances vers l'amélioration de la situation en Asie, on y constate des faits d'un autre ordre. Dans cette partie du monde également, on voit qu'une certaine activité est exercée par des milieux auxquels il ne répugne pas de faire régner la tension en intensifiant les préparatifs de guerre, notamment dans la région qui touche les frontières méridionales de l'Union soviétique. L'histoire sait bien à quoi ont abouti de semblables tentatives, et il conviendrait de ne pas l'oublier.

247. Il est indispensable que soit enfin résolu le problème des troupes étrangères de la Corée du Sud. Nous appuyons les efforts déployés par la République populaire démocra-

<sup>15</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1976, document S/12161.

tique de Corée en vue de la réunification pacifique de la Corée, sans ingérence extérieure. On sait qu'à la dernière session de l'Assemblée générale a été adoptée une résolution appropriée [résolution 3390 (XXX)] sur la création des conditions favorables à la transformation du cessez-le-feu en Corée en une paix durable et à l'accélération de la réunification indépendante et pacifique de la Corée. Cette résolution doit être mise en oeuvre.

248. L'Union soviétique a toujours attaché et continue d'attacher une grande importance à ses relations avec la République populaire de Chine. La normalisation de ces relations aurait sans aucun doute des effets positifs sur la situation en Asie aussi bien que sur un plan international plus vaste. Notre position à ce sujet vis-à-vis de la République populaire de Chine est clairement définie par les décisions du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Cette position reste entièrement valable à ce jour.

249. La situation au sud de l'Afrique exige l'attention la plus sérieuse. Les dirigeants de la République sud-africaine et de la Rhodésie du Sud, ainsi que ceux qui les soutiennent et les arment, font maintenant semblant de tenir compte de la nature inexorable du processus de libération nationale et s'efforcent de s'y insinuer.

250. Mais, dans la réalité, tout comme par le passé, on fait tout pour endiguer la juste lutte des peuples du Zimbabwe et de la Namibie, ainsi que celle de la population autochtone de la République sud-africaine pour la jouissance de leurs droits légitimes et pour l'élimination définitive de la politique odieuse du racisme. Tous les moyens sont bons et vont de la répression et de la violence directes à des tentatives, par des manigances politiques et des dons en argent, pour détourner le mouvement de libération nationale d'une indépendance et d'une liberté authentiques.

251. Voyons ce que l'on s'efforce d'obtenir de ces peuples sous les yeux du monde entier : l'abandon de leur droit inaliénable à un développement libre et indépendant et l'abandon de leur droit à un développement dans la voie du progrès social. Mais nous sommes convaincus que la marche inexorable des événements et que la vie elle-même, avec ses réalités politiques, remettront les choses à leur place. Les peuples ont appris, et bien appris, à distinguer le vrai du faux.

252. Aujourd'hui comme toujours, l'Union soviétique se dresse fermement aux côtés des peuples de l'Afrique australe en lutte. Nous sommes pour la cessation inconditionnelle de la politique d'*apartheid* et du racisme en Afrique du Sud, pour le départ immédiat de celle-ci de Namibie, pour le transfert sans réserve aucune de tous les pouvoirs au peuple du Zimbabwe. Jamais personne ne verra l'Union soviétique renoncer à des prises de position contre toute tentative de prolonger le joug colonial et raciste sous quelque enseigne que ce soit.

253. Il n'est pas superflu de rappeler, surtout dans cette salle, que c'est précisément ici que, le 14 décembre 1960, a été adoptée, sous un tonnerre d'applaudissements, l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Son adoption a historiquement marqué l'heure de l'élimination complète de la domination coloniale dans le monde.

254. Nous avons tous été témoins de l'échec de la tentative faite pour étouffer par les armes un jeune Etat indépendant, la République populaire d'Angola. S'il se trouve à ce jour des gouvernements qui l'empêchent de jouir de son droit légitime de participer aux travaux des Nations Unies, ils n'y gagneront rien, mais ne pourront qu'y perdre. L'Angola, sans le moindre doute, viendra occuper sa place légitime et méritée dans cette enceinte.

255. Nous profitons de cette occasion pour féliciter la République des Seychelles de son admission à l'Organisation des Nations Unies et pour souhaiter au peuple de ce pays le plus grand succès dans l'édification d'une vie nouvelle.

256. Des milliers de kilomètres séparent l'Union soviétique de l'Amérique latine, mais notre peuple nourrit des sentiments d'amitié à l'égard de ses peuples et se prononce en faveur des bonnes relations de notre pays avec les pays latino-américains. C'est avec d'autant plus d'amertume et d'indignation que nous voyons se poursuivre la violation réelle des droits et des libertés de l'homme dans plusieurs points de ce continent, et avant tout au Chili, où ces droits et ces libertés sont bafoués de manière brutale et criminelle. Avec toute l'humanité progressiste, nous exigeons la remise en liberté de Luis Corvalán, arrêté il y a trois ans, et la libération des autres démocrates chiliens.

257. Ces derniers temps, dans les affaires internationales, une place de plus en plus importante revient aux problèmes de la restructuration des rapports économiques et sociaux. Nous soutenons les justes demandes des pays en développement pour qu'il soit mis fin à la discrimination et aux obstacles artificiels dans le commerce international et que soient éliminées toutes les manifestations d'inégalité en droit, de diktat, d'exploitation dans les rapports économiques internationaux. La délégation soviétique entend faire, au nom de l'Union soviétique, une déclaration spéciale sur ces problèmes au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

258. Parmi les problèmes d'actualité de la vie internationale, une place importante revient aujourd'hui aux questions de coopération entre Etats en vue de l'utilisation des mers et océans du monde. Comme on le sait, la recherche des voies d'une telle coopération se fait à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la dernière session s'est achevée il y a quelques jours. L'Union soviétique estime que les participants à cette conférence doivent trouver les solutions aux problèmes en discussion sur une base mutuellement acceptable et que nul ne doit chercher à imposer à la Conférence des décisions arbitraires et unilatérales qui n'ont aucun rapport avec les intérêts de la justice et d'une coopération fructueuse entre Etats dans un domaine aussi important que l'utilisation des mers et océans du monde.

259. Le tableau actuel du développement international est loin d'être d'une seule couleur. Parallèlement aux processus positifs de l'arène internationale qui marquent l'époque récente, on constate des phénomènes d'un tout autre ordre, à savoir les attaques auxquelles la détente est en butte. Cela exige que tous ceux qui ont à coeur la cause de la paix restent vigilants et actifs. Et, cependant, le contexte

politique général du monde contemporain donne tout lieu d'envisager l'avenir avec optimisme.

260. Les Etats de la communauté socialiste mettent dans la balance de la politique de paix leur autorité, ainsi que leurs ressources matérielles et celles de leur politique extérieure. Les pays libérés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine se prononcent résolument pour le renforcement de la sécurité internationale, ce qu'a notamment confirmé à Colombo la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

261. Une saine tendance se développe, encore qu'elle connaisse des à-coups, dans la politique d'un certain nombre de pays capitalistes. Il s'agit en effet de la reconnaissance, dans la pratique, des principes de la coexistence pacifique d'Etats dotés de régimes sociaux différents qui constituent l'essence de cette tendance. Les milieux et mouvements sociaux, ainsi que les partis politiques qui se prononcent avec constance en faveur de la paix entre les peuples et en faveur du progrès social, font entendre leur voix avec une force toujours plus grande.

262. Nous sommes persuadés que, compte tenu de la dynamique du rapport des forces dans l'arène internationale, où la détente se fraie une voie de plus en plus assurée, l'Organisation des Nations Unies doit exploiter toutes ses possibilités en tant qu'instrument sûr du maintien et du renforcement de la paix. Mais elle ne pourra faire pleinement preuve de cette qualité que si tous les Etats Membres se conforment fermement à la Charte et l'appliquent.

263. L'Union soviétique fait toujours des efforts pour que les questions examinées aux sessions de l'Assemblée générale soient tranchées de manière à répondre aux impératifs de la paix, de la coopération, de la liberté et de l'indépendance des peuples. Nous avons par conséquent la ferme intention de coopérer d'une façon constructive, à la présente session aussi, avec tous ceux qui partagent ces grands objectifs humanitaires conformes aux aspirations de tous les peuples.

264. M. MINIC (Yougoslavie<sup>16</sup>): Je tiens à féliciter M. Amerasinghe avec une satisfaction toute particulière de son élection au poste de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. En tant qu'éminent représentant de Sri Lanka, pays ami et non aligné, dont la riche expérience et l'attachement aux Nations Unies sont bien connus, il apportera, j'en suis persuadé, une grande contribution au succès des travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale.

265. Je salue l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies, ce qui représente un pas de plus vers la réalisation du principe de l'universalité.

266. La présente session a lieu dans une période décisive, caractérisée par un processus irréversible de démocratisation des relations internationales. Aucun peuple n'est plus disposé à laisser à autrui le soin de prendre des décisions

ayant trait à son sort, ni à tolérer le monopole de qui que ce soit à décider des questions fondamentales de la communauté internationale. Les peuples du monde ne se satisfont plus d'identifier et de définir les problèmes, mais ils exigent leur solution quant au fond.

267. Nous ne réussissons qu'à condition de nous orienter résolument vers l'adoption de décisions qui soient conformes à ces exigences.

268. L'Organisation des Nations Unies a obtenu des résultats considérables sur le plan de la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde; elle a remporté des succès décisifs sur le plan de l'élimination du système colonial et réalisé d'importants progrès par rapport à la création des conditions propres à promouvoir une coopération sur un pied d'égalité entre peuples et Etats et par rapport au règlement d'autres problèmes internationaux brûlants. L'Organisation a presque atteint l'universalité, bien que le Viet Nam et l'Angola aient été injustement empêchés d'être admis à l'ONU, malgré l'appui le plus large accordé à leur admission. Cette session de l'Assemblée générale doit se prononcer énergiquement en faveur de l'admission à l'ONU de ces deux Etats, dont les peuples, par leur lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance, ont bien mérité de l'humanité et ont apporté une contribution inestimable aux principes que les Nations Unies s'efforcent à réaliser. Les Nations Unies sont actuellement engagées dans la tâche historique qui consiste à modifier les relations internationales inéquitables prévalant aujourd'hui, à bâtir de nouvelles relations politiques internationales et à instaurer le nouvel ordre économique international.

269. Les Nations Unies se heurtent toujours à une très forte opposition des forces qui cherchent par tous les moyens à préserver les anciennes relations inéquitables. Les tentatives de contourner notre organisation ou de la tenir à l'écart se poursuivent, tandis qu'un emploi abusif est fait du droit de veto en vue de bloquer jusqu'aux actions qui recueillent le plus large appui de la communauté internationale. Des tentatives sont faites également pour discréditer de différentes manières les Nations Unies aux yeux de l'opinion publique ou, encore, le soutien qui leur est donné est purement déclaratif et verbal.

270. Aujourd'hui, la question fondamentale est de savoir comment assurer la mise en oeuvre des décisions de l'ONU, car rien n'est aussi préjudiciable à son rôle que le non-respect et la violation des décisions de notre organisation.

271. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo a fait ressortir l'importance du rôle des Nations Unies et a fortement insisté sur la demande de passer sans délai à des actions et mesures directes et concrètes en vue de la solution des problèmes aigus et majeurs de l'humanité, en premier lieu en s'appuyant sur les Nations Unies.

272. La période qui nous sépare de notre session de l'an passé est marquée par une discordance de plus en plus aiguë entre les changements profonds intervenus dans le monde et le système périmé des relations internationales.

273. Des pas considérables ont été faits dans la voie du relâchement des tensions internationales, mais la paix et la

<sup>16</sup> L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

sécurité ne sont pas encore accessibles à tous les peuples. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que, malgré les nombreuses négociations sur le désarmement, la course aux armements non seulement s'intensifie mais s'étend également à d'autres régions du monde, en englobant un nombre de pays toujours plus grand. De grandes victoires et des succès historiques ont été remportés dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, l'hégémonie et toutes les autres formes de domination étrangère, de recours à la force et à la contrainte. Toutefois, de nombreux pays et peuples se voient aujourd'hui encore obligés de démontrer, au prix de grands sacrifices, leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté. Nombre de pays sont encore exposés en permanence à des actions se traduisant par des pressions, l'ingérence dans les affaires intérieures, la sape de leur unité politique et nationale et de leur intégrité territoriale — le tout aux fins de leur imposer de nouvelles formes de dépendance, des modèles de développement intérieur, une orientation en politique étrangère, ou de retarder l'émancipation économique et politique des pays. Dans les résolutions pertinentes des Nations Unies sur les crises et les foyers de conflits, nous avons adopté les principes devant régir leur règlement. Ces résolutions, toutefois, ne sont pas mises en oeuvre et de nombreuses crises existantes s'exacerbent alors que de nouvelles surgissent.

274. La communauté internationale, dans son ensemble, a constaté que les relations internationales économiques existantes ne pouvaient être maintenues et que la situation des pays en développement devenait de plus en plus grave. Cependant, aucun progrès substantiel n'a été réalisé en direction de leur transformation, ni en ce qui concerne le développement accéléré et la prospérité des pays en développement. Conformément aux décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'action en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international s'est poursuivie, alors que la solidarité des pays en développement et leur volonté de parvenir à des progrès par la voie de la concertation se sont renforcées, ce dont témoignent les conférences de Manille, de Nairobi et de Colombo. Cette action, pourtant, n'a pas rencontré une disposition correspondante chez certains des pays les plus développés de passer aux mesures concrètes; au contraire, on assiste à de nouvelles tentatives visant à continuer de résoudre les problèmes universels aux réunions d'un cercle restreint de pays, dans le but de préserver les privilèges hérités.

275. La Conférence de Colombo a adopté des décisions d'une grande portée qui constituent un soutien et un puissant encouragement aux Nations Unies pour continuer à avancer résolument dans la voie de l'édification de nouvelles relations internationales plus équitables [voir A/31/197]. Cette conférence a renforcé la position du non-alignement en tant que facteur global indépendant des relations internationales, fermement déterminé à poursuivre, par son action et sur la base d'une coopération dans l'égalité, avec tous les facteurs internationaux qui y sont disposés, la lutte pour la transformation du monde. Absurdes et vaines sont les critiques du "non-alignement aligné" comme le sont les espoirs de voir le non-alignement devenir l'appendice d'une quelconque autre politique. Le mouvement du non-alignement n'a jamais été non engagé ni neutre dans les questions de la lutte pour la paix, de la libération des peuples, de la

sauvegarde de l'indépendance, de la sécurité et du développement libre de chaque pays, de l'opposition à la politique de blocs et à la politique de division en sphères d'intérêts, de la résistance à toute forme d'agression et de domination. Comme l'a dit le président Tito à Colombo :

"La politique du non-alignement est devenue aujourd'hui une véritable politique mondiale, car elle s'inspire de l'ensemble des intérêts du monde et s'emploie à des solutions universelles alors que les divisions idéologiques et maintes autres divisions demeurent toujours une réalité bien présente."

276. Les pays non alignés poursuivront à l'avenir également une coopération constructive partout où cela est possible, et nous espérons que d'autres facteurs internationaux adopteront, eux aussi, une telle coopération dans l'égalité.

277. Mon pays s'est toujours employé, même aux heures les plus difficiles de la guerre froide et de la confrontation de blocs, en faveur d'un véritable relâchement des tensions internationales. Déjà à la Conférence de Belgrade, en 1961<sup>17</sup>, les pays non alignés s'étaient prononcés énergiquement en faveur du relâchement des tensions internationales et des négociations entre les grandes puissances. Toutefois, nous devons constater que ce processus se trouve en fait dans sa phase initiale et qu'il demeure limité tant du point de vue géographique que de son contenu, étant donné que, dans maintes régions du monde, se renforcent des tendances contraires, des tendances à la rivalité, à l'aggravation des crises existantes et à la provocation de crises nouvelles.

278. Le relâchement des tensions ne s'est pas étendu à tous les domaines des relations internationales et il n'a pas non plus abouti au règlement des questions internationales clefs. Que nous soyons pour ou contre un relâchement de la tension, cela ne nous pose aucun dilemme; ce qui nous intéresse c'est ce que cela signifie. Si la détente ne doit être comprise que comme un synonyme des relations entre grandes puissances et blocs, ou encore que comme une détente dans une région restreinte donnée, alors il est compréhensible que les pays non alignés ne puissent admettre une pareille détente ni comme base de la coexistence pacifique ni comme base d'une paix durable pour tous les pays et tous les peuples. Seul un relâchement universel des tensions internationales — avec la participation sur un pied d'égalité de tous les pays au règlement des problèmes d'un intérêt général et dans l'esprit des principes de la coexistence active et pacifique, loin des rivalités de blocs, de la course aux armements et de la lutte pour des sphères d'influence — peut rendre possible un changement radical de la situation internationale et l'élimination de l'agression, du recours à la force et de toute forme de domination étrangère de la vie internationale.

279. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue l'une des réalisations importantes sur la voie du relâchement des tensions internationales, bien que la mise en oeuvre de ses décisions se réalise avec lenteur et se heurte à des obstacles évidents.

<sup>17</sup> Première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 1961.

280. L'an prochain, la Yougoslavie sera l'hôte de la première réunion complémentaire des représentants des pays ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki. Nous estimons que cette réunion complémentaire constitue une occasion favorable non seulement pour procéder à l'appréciation de la mise en oeuvre de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, mais aussi pour déployer des efforts en vue de son application intégrale et pour encourager le développement continu de la coopération intereuropéenne. A cet égard, il faudrait particulièrement avoir en vue la nécessité d'une contribution positive au règlement des problèmes dans les régions directement liées à l'Europe, en Méditerranée notamment, aussi bien qu'au règlement des questions concernant le développement, la décolonisation, le désarmement et d'autres questions d'intérêt général.

281. Les progrès dans le domaine de la détente dépendent de quand et comment la crise au Moyen-Orient sera réglée; du moment où sera achevée la décolonisation en Afrique australe et dans les autres enclaves coloniales existantes; de la manière dont nous progresserons vers la réunification pacifique de la Corée; du moment où un progrès substantiel sera finalement accompli dans le règlement de la crise chypriote; du moment où l'océan Indien sera devenu une zone de paix; de quand et comment seront réglés les problèmes non résolus dans la région de l'Amérique latine; bref, du sort qui sera réservé à toutes les questions dont le règlement est réclamé par les peuples qui luttent contre toutes les formes de dépendance et de subordination, et pour l'indépendance, le développement libre et l'égalité. Le relâchement des tensions internationales dépend de façon décisive de la mesure dans laquelle on fera sortir du point mort la question de l'arrêt de la course aux armements et le règlement du problème du désarmement, de la mesure dans laquelle on mettra fin aux pressions et à l'ingérence dans les affaires intérieures de divers pays et on abordera avec pleine responsabilité la question du règlement urgent des problèmes économiques internationaux au moyen de l'instauration du nouvel ordre économique international.

282. La cinquième Conférence des pays non alignés, tenue récemment à Colombo, a adopté des positions nettes sur toutes ces questions. Mon pays a activement participé à l'adoption de ces décisions et s'emploiera à assurer leur réalisation, le non-alignement étant sa politique extérieure nationale qu'il poursuit sans relâche.

283. La crise s'est encore aggravée au Moyen-Orient, notamment à la suite des événements au Liban qu'Israël exploite pour prolonger l'occupation des territoires arabes et ajourner le règlement de la crise au centre de laquelle se trouve le problème palestinien. La responsabilité d'un tel état de choses incombe autant à Israël qu'aux autres forces qui lui permettent de se comporter d'une telle manière.

284. L'Assemblée générale a confirmé à plusieurs reprises les principes qui constituent la base d'un règlement durable et juste de cette crise, en soutenant surtout la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien et la participation de l'Organisation de libération de la Palestine — qui est son seul représentant légitime — à toutes les phases du règlement. Nous estimons que la résolution présentée par

les pays non alignés et autres en janvier dernier<sup>18</sup> — qui a obtenu un large appui au Conseil de sécurité, mais qui a fait regrettamment l'objet d'un veto — constitue une plateforme très largement acceptable pour les actions futures en vue de la recherche d'une issue à cette crise. A la présente session de l'Assemblée générale, il faudrait faire un nouveau pas en direction du règlement, dans les meilleurs délais, de la crise au Moyen-Orient. Il est grand temps que le peuple palestinien, dont le destin devient un cas de conscience pour l'humanité, réalise ses droits, comme le font les autres pays, et forme son propre Etat. Sans la réalisation de ce droit, il ne peut y avoir ni règlement durable de la crise au Moyen-Orient, ni indépendance et sécurité pour tous les peuples et Etats de cette région.

285. Les succès remportés par les mouvements de libération de la Namibie et du Zimbabwe, la vague toujours plus importante de démonstrations, de résistance et de lutte de la majorité africaine au sein même de l'Afrique du Sud, ainsi que la pression internationale toujours plus forte, montrent que bientôt viendra le jour où les derniers bastions du colonialisme, du racisme et de l'apartheid seront éliminés. En même temps, les colonialistes et les racistes sud-africains, s'appuyant sur l'aide militaire et économique de l'extérieur, n'hésitent pas à exercer la terreur la plus brutale contre la population africaine et tentent de diverses façons, telles que la "bantoustanisation", d'empêcher la libération de ces pays, de briser leur unité et de tromper l'opinion publique mondiale. Nous considérons que l'Assemblée générale doit condamner énergiquement de telles tentatives et faire tout ce qui est en son pouvoir pour forcer l'Afrique du Sud à se conformer au plus tôt aux décisions de l'Organisation des Nations Unies.

286. Le retrait total et inconditionnel de l'Afrique du Sud de Namibie doit être effectué sans tarder, car ce pays doit finalement acquérir son indépendance. Les Nations Unies, qui ont l'obligation de veiller aux intérêts de la Namibie jusqu'à son accession à l'indépendance, ont le devoir d'apporter un maximum d'aide au peuple de ce pays dans sa lutte pour l'indépendance.

287. Au Zimbabwe, le pouvoir doit être remis le plus tôt possible à la majorité africaine. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures concrètes, et, en particulier, fournir par tous les moyens une aide efficace aux mouvements de libération en Afrique australe pour qu'ils puissent accélérer la réalisation des objectifs de leur juste lutte. Nous espérons que les pays occidentaux qui fournissent encore une aide importante au régime raciste en Afrique du Sud finiront, eux aussi, par comprendre que leurs intérêts authentiques ne peuvent être contraires aux aspirations de l'ensemble de l'Afrique indépendante et libre, qui est décidée à extirper de son sol le colonialisme et le racisme.

288. Mon pays est aussi profondément intéressé à ce que la crise chypriote soit réglée le plus rapidement possible et estime qu'il est grand temps de prendre des mesures en vue de la mise en oeuvre de la résolution 3212 (XXIX). Nous accordons tout notre appui à la poursuite des entretiens et des négociations, sur une base d'égalité, entre les com-

<sup>18</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1976, document S/11940.

munautés chypriotes grecque et turque, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et au maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et du non-alignement de Chypre.

289. La Conférence sur la sécurité et la coopération, à Helsinki, et la cinquième Conférence des pays non alignés, à Colombo, ont consacré au problème de la Méditerranée toute l'attention due, partant de la nécessité de renforcer la paix et la coopération dans cette région et dans le monde. En tant que pays méditerranéen, la Yougoslavie est vivement intéressée de voir s'amorcer la mise en oeuvre des documents concernant la Méditerranée, adoptés par ces importantes conférences. Nous estimons que le moment est venu pour que l'ONU également procède à l'examen de la question concernant la transformation de la Méditerranée en zone de paix et de coopération, car elle constitue aujourd'hui une région de grave tension internationale, de grands dangers, aigus et potentiels, pour la paix dans le monde, une région où le processus du relâchement des tensions ne se fait pas encore sentir.

290. La situation en Corée constitue également un dangereux foyer de tension. L'Organisation devrait s'engager d'une manière plus énergique en vue du retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée du Sud, de l'élimination des bases militaires étrangères, de la dissolution du Commandement des Nations Unies, de la substitution de l'Accord d'armistice militaire en Corée par un traité de paix durable, pour permettre au peuple de la Corée du Nord et de la Corée du Sud de réaliser la réunification pacifique de la Corée sur la base du Communiqué conjoint nord-sud, en date du 4 juillet 1972<sup>19</sup>.

291. Les efforts déployés jusqu'ici par les Nations Unies et les résultats obtenus dans le domaine du désarmement sont modestes et peu satisfaisants. La Yougoslavie et les autres pays non alignés attirent, depuis des années, l'attention sur la gravité et le caractère dramatique de la situation à la suite du non-règlement des problèmes de désarmement. La paix ne peut être sauvegardée d'une façon durable à partir de l'équilibre des forces et des blocs en tant que facteurs essentiels de la sécurité. On assiste en outre à une diminution de l'influence de l'Organisation mondiale sur le plan du règlement du problème du désarmement, qui est progressivement soustrait à sa compétence. Même l'initiative de convoquer une conférence mondiale du désarmement s'est heurtée à des difficultés presque insurmontables malgré le large appui dont elle jouit.

292. Vu cette situation, les pays non alignés ont lancé à la cinquième Conférence de Colombo l'initiative de réunir, au plus tard en 1978, une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement [voir A/31/197, annexe I, par. 139], étant convaincus qu'il serait ainsi possible de donner de nouvelles impulsions et d'ouvrir des perspectives pour un règlement effectif des problèmes prioritaires du désarmement, tels que l'interdiction de l'utilisation, de la production et de l'accumulation des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, la réduction et l'arrêt de la course aux armements classiques, le retrait des troupes étrangères et le déman-

te. ent des bases militaires étrangères en territoire étranger, et toutes autres mesures propres à contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous sommes profondément convaincus qu'une session extraordinaire sur le désarmement, bien préparée, contribuerait à engager plus fortement la communauté internationale et tous les Etats dans ce domaine. Aussi, sommes-nous d'avis que la présente session devrait prendre une décision concernant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1978, pour que l'on puisse aborder au plus tôt les préparatifs nécessaires.

293. Il est tout à fait certain aujourd'hui qu'il existe un accord général sur la nécessité d'une restructuration complète de l'ensemble du système des relations économiques internationales, quelles que soient les différences de position et les difficultés auxquelles nous avons à faire face sur ce plan.

294. La communauté internationale s'est engagée d'une manière irréversible dans la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international en posant ainsi un jalon important dans le processus inéluctable de démocratisation des relations internationales en se fondant sur l'égalité des droits et du respect des intérêts de tous les pays. Notre tâche principale consiste maintenant à aborder, sur la base que nous avons édiflée en commun, l'adoption de mesures et la conduite d'actions qui nous permettent d'avancer dans la mise en oeuvre des décisions de la sixième et de la septième sessions extraordinaires.

295. Je voudrais souligner que la voie des négociations constructives est une chose et que les tentatives de les utiliser comme prétexte pour maintenir la situation existante en sont une autre. Il n'est pas possible pour les pays en développement d'accepter l'ajournement de la solution adéquate de certains problèmes auxquels ils ont à faire face. Et s'il devient évident que les négociations ne répondent pas à leur but, les pays en développement se verront obligés de réexaminer leur position concernant les voies et les moyens à utiliser pour la solution des problèmes économiques internationaux.

296. L'instauration du nouvel ordre économique international, à laquelle la Conférence de Colombo a, elle aussi, consacré une attention exceptionnelle, revêt la plus grande importance politique, et l'Assemblée générale, à la présente session, devrait la traiter comme une question hautement prioritaire. Il y a lieu de souligner la nette différence qui existe entre les objectifs à atteindre par les négociations et les instruments et les mécanismes au moyen desquels ces objectifs doivent être réalisés. Les pays en développement ne sont plus prêts à discuter, par exemple, du besoin d'assurer leur pouvoir d'achat réel sur la base de l'exportation des matières premières, mais seulement des voies et des moyens d'y parvenir. La présente session devrait adopter des décisions politiques au sujet des objectifs susmentionnés, et d'autres encore, et contribuer ainsi à surmonter les difficultés qui surgissent dans toutes les négociations en cours, en particulier dans le cadre de la CNUCED et à la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris.

297. Il est très important d'assurer l'application des décisions adoptées par consensus à la quatrième session de

<sup>19</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

la CNUCED au sujet de la mise en oeuvre du programme intégré pour le règlement du problème des matières premières, ainsi que du problème de la dette extérieure des pays en développement.

298. La poursuite des négociations de la Conférence de Paris est un signe favorable, témoignant du renforcement du sentiment de responsabilité des participants pour l'issue de ces négociations. Cependant, le succès de cette conférence dépendra de la véritable volonté politique d'aboutir à des solutions concertées.

299. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] a été formulée dans des conditions essentiellement différentes, et c'est pourquoi il faudrait aborder dès maintenant les préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, pour la situer entièrement dans la ligne de l'appui à l'instauration du nouvel ordre économique international.

300. Pour réaliser un développement plus rapide, les pays en développement doivent s'appuyer de plus en plus et, surtout, sur leurs propres forces — individuelles et collectives. Dans ce but, ces pays sont déjà en train de prendre des initiatives importantes visant à promouvoir la coopération économique mutuelle.

301. Nous accordons une grande importance à la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui sont une composante de la lutte pour la suppression de toutes les formes de dépendance, d'exploitation et de domination étrangère. Les droits de l'homme ne peuvent se réaliser dans des conditions de recours à la force, de maintien du colonialisme et du néo-colonialisme, de discrimination raciale et d'apartheid. La meilleure illustration en est fournie par la situation en Afrique australe, au Chili, dans les territoires arabes occupés, etc.

302. La protection des droits individuels de l'homme est inséparable des droits des peuples à l'autodétermination, à la liberté, à l'indépendance et au développement économique et social, car l'individu ne peut exercer ses droits que comme partie intégrante d'une collectivité plus vaste. Cela implique aussi la protection des droits des membres des

minorités ethniques, nationales, religieuses ou linguistiques qui, conformément à l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 A (XXI), annexe],

“... ne peuvent pas être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue”.

Ayant en vue les manifestations fréquentes de non-respect des droits des minorités, ce qui ne peut manquer d'influer sur les rapports entre États et peuples, nous considérons que l'Organisation de Nations Unies devrait accorder à ce problème toute l'attention voulue et procéder à une élaboration détaillée des obligations des États, aux fins de l'adoption d'un instrument international relatif à la protection des droits et à l'amélioration du statut des minorités. Ainsi, les Nations Unies apporteraient une nouvelle contribution importante au raffermissement de la coexistence pacifique, de la coopération et du rapprochement entre États et peuples.

303. L'entrée en vigueur des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme représente un succès de la communauté internationale et offre une base et un cadre pour un traitement plus complet et un exercice plus efficace des droits de l'homme. Or, tous les États devraient accéder à ces pactes, afin d'assurer leur application universelle.

304. Les tâches nombreuses et complexes auxquelles fait face notre session montrent, à elles seules, combien sont grandes et difficiles nos obligations. Nous pouvons avoir confiance en la capacité de notre organisation de s'en acquitter, parce qu'elle jouit à cet égard de l'appui de la grande majorité de l'humanité. Le fait que les pays et les peuples qui désirent participer et contribuer directement au développement progressif de la communauté internationale se montrent exceptionnellement actifs ne peut que nous encourager. Sans sous-estimer d'aucune manière les difficultés, nous ne pouvons pas permettre que les possibilités existantes ne soient pas mises à profit ni que la confiance dont nous jouissons soit trahie.

*La séance est levée à 13 h 55.*